

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2087 23 août 2012

SOMMAIRE

Alpha Investor Services Management 100165	Fides (Luxembourg) S.A100165
Altuma S.A100166	
Amundi Money Market Fund100166	100144
Artmoni Concept S.à r.l	Interportfolio II100133
Ärztliche Beteiligungsgesellschaft (AEBG)	Jala Holding S.à r.l100145
S.A	Japan Universal Management S.A 100150
Ashmore Sicav100166	Kids & Co100146
Associated Dexia Technology Services 100173	Kneip Management S.A100167
AXA DBIO S.C.A	Lyuba S.A100170
A-Z Aurelia100171	Morgan Stanley International Finance S.A.
Bergamaux Finance S.A100132	100143
Bisa S.A	Nexium SA100169
BNP Paribas Investment Partners Luxem-	Popso (Suisse) Investment Fund SICAV
bourg100139	
B&S Holding S.àr.l	Relofin S.A
Builders' Credit Reinsurance Company	Robor S.A
S.A100147	Saljoha Holding S.A
Builders Reinsurance S.A 100147	Samsonite International S.A100130
CGTS Holdings S.à r.l	SIGNA R.E.C.P. Development Kaufhaus
Cherry S.A	Tyrol Beteiligung S. à r.l100134
Cofimet S.A	SL Investment General Partners S.à r.l.
Commercial Real Estate Loans Holding	
S.A100166	Systems Advisers Group S.A100143
Compagnie Financière pour la Gestion	Tamweelview European Holdings S.A 100144
Collective S.A	Tamweelview S.A100145
Dafofin Two S.A100150	Telouet
Delen Private Bank Luxembourg S.A 100168	United Industrial Associates SPF S.A 100131
Demeter S.A	Unitrans S.A100147
DIF Infrastructure (France) Luxembourg	Universal Premium Holding SA100146
S.à r.l	Vespa A S.C.A
Discovery Portugal Real Estate Fund100136	VG Sicav II
Dunara S.A., S.P.F100168	Vizeta Invest S.A100133
Entreprise EWEN Victor et Fils S.à r.l 100169	W-Chem S.àr.l
EPF Market Centre Taunton S.à r.l100168	
EPISO Office 12 S.à.r.l100170	Wolflux II S.à r.l
Eurolux Real Estate S.A100170	Wolflux I S.à r.l
Evong S.A	



Robor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 134.133.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 Septembre 2012 à 14:00 heures, au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;
- 2. approbation des comptes annuels au 30/06/2011 et 30/06/2012, affectation des résultats;
- 3. délibération quant aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- 5. nominations statutaires;
- 6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012100553/1017/17.

Samsonite International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 159.469.

Notice is hereby given that a

GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

(the "General Shareholders' Meeting") of Samsonite International S.A. (the "Company") will be held at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg on Friday, September 14, 2012 at 9:00 a.m. (CET) / 3:00 p.m. (Hong Kong time) for the purposes of considering and, if thought fit, passing (with or without amendments) the following resolutions as ordinary resolutions:

ORDINARY RESOLUTIONS:

- a. Approval and adoption of the rules of the share award scheme pursuant to which the Company intends to attract skilled and experienced personnel, to incentivize them to remain with the Company's group and to motivate them to strive for the future development and expansion of the Company's group by providing them with the opportunity to acquire shares in the Company, a copy of which marked "A" is produced to the meeting and for the purpose of identification signed by the Chairman thereof (the "Share Award Scheme"), subject to and conditional upon the Listing Committee of The Stock Exchange of Hong Kong Limited (the "Stock Exchange") granting the listing of and permission to deal in the shares to be issued pursuant to the vesting or exercise of any awards granted under the Share Award Scheme;
- b. Authorization of the board of directors of the Company (the "Board") to grant awards of options or restricted share units ("RSUs") pursuant to the Share Award Scheme and to allot and issue shares, direct and procure any professional trustee as may be appointed by the Company to assist with the administration, exercise and vesting of options and RSUs to transfer shares and otherwise deal with shares underlying the options and/or RSUs granted pursuant to the Share Award Scheme as and when they vest or are exercised (as the case may be); and
- c. Approval of the grant of a mandate authorizing the Board to grant awards of RSUs pursuant to the Share Award Scheme in respect of a maximum number of new shares equal to 10 per cent. of the shares in issue as at the date of adoption of the Share Award Scheme during the period from the date of adoption until the earliest of (a) the conclusion of the Company's next annual general meeting, (b) the end of the period within which the Company is required by any applicable law or its articles of association to hold its next annual general meeting and (c) the date on which the resolution granting such authorization is varied or revoked by ordinary resolution of the Shareholders in general meeting (the "Applicable Period") and to allot, issue and deal with shares underlying the RSUs granted pursuant to the Share Award Scheme during the Applicable Period as and when such RSUs vest."

By Order of the Board

Timothy Charles Parker

Chairman

Notes:

1. All resolutions at the General Shareholders' Meeting will be taken by poll pursuant to the Rules Governing the Listing of Securities on The Stock Exchange of Hong Kong Limited (the "Listing Rules") and the results of the poll will be



published on the websites of Hong Kong Exchanges and Clearing Limited and the Company in accordance with the Listing Rules.

- 2. Any shareholder of the Company entitled to attend and vote at the above meeting is entitled to appoint a proxy to attend and vote instead of him. A proxy need not be a shareholder of the Company. If more than one proxy is so appointed, the appointment shall specify the number and class of shares in respect of which each such proxy is so appointed.
- 3. Any shareholder of the Company whose ownership is either recorded through the Central Clearing and Settlement System (CCASS) or maintained with a licensed securities dealer (i.e. not directly recorded in his own name in the Register of Members of the Company) shall only be entitled to vote by providing its instructions to vote to HKSCC Nominees Limited either directly as a CCASS Participant or through its licensed securities dealer and the relevant financial intermediaries. In order to attend and vote at the meeting, any such shareholder shall be appointed by HKSCC Nominees Limited as its proxy to attend and vote instead of him.
- 4. In order to be valid, the form of proxy must be deposited at the Company's branch Share Registrar in Hong Kong, Computershare Hong Kong Investor Services Limited, at 17M Floor, Hopewell Centre, 183 Queen's Road East, Wanchai, Hong Kong, or at the registered office of the Company in Luxembourg, at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, not less than 48 hours before the time appointed for the holding of the meeting or any adjournment thereof. Delivery of the form of proxy shall not preclude a shareholder of the Company from attending and voting in person at the meeting and, in such event, the instrument appointing a proxy shall be deemed to be revoked.
- 5. For determining the entitlement to attend and vote at the above meeting, the Register of Members of the Company will be closed from Wednesday, September 12, 2012 to Friday, September 14, 2012 both dates inclusive, during which period no transfer of shares will be registered. The record date for determining which shareholders will be eligible to attend and vote at the General Shareholders' Meeting will be Friday, September 14, 2012. In order to be eligible to attend and vote at the General Shareholders' Meeting, all transfer documents accompanied by the relevant share certificates must be lodged with the Company's branch Share Registrar in Hong Kong, Computershare Hong Kong Investor Services Limited, at Shops 1712-1716, 17th Floor, Hopewell Centre, 183 Queen's Road East, Wanchai, Hong Kong for registration not later than 4:30 p.m. on Tuesday, September 11, 2012.

Référence de publication: 2012107176/65.

United Industrial Associates SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.695.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 septembre 2012 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2012
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- 4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012108130/795/15.

Popso (Suisse) Investment Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 68.857.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 septembre 2012 à 11.30 heures au siège social de la SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturé au 31 mars 2012
- 2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 mars 2012; affectation des résultats
- 3. Décharge à donner au Conseil d'Administration
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers



Pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV cinq jours ouvrables avant l'Assemblée et les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'Assemblée aux guichets de Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (agissant en tant qu'agent teneur de registre de la SICAV : RBC Investor Services Bank S.A.).

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas le quorum spécial et seront adoptées, si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la SICAV ou peut leur être envoyé sans frais sur simple demande.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012108129/755/27.

Bergamaux Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 132.615.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 7 septembre 2012 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Communication sur la situation financière de la société;
- 2. Stratégie financière à adopter;
- 3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012100554/10/14.

Bisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.497.

The shareholders of BISA S.A. (the Company) are hereby convened to an

EXTRAORDINARY MEETING

of the shareholders which will be held on 3 September 2012 at 09.00 a.m. at 33, av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

- 1. the decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- 2. the decision to acknowledge the interim balance sheet of the Company as of 31 August 2012
- 3. the decision to give discharge to the directors for the execution of their mandate and duties;
- 4. the decision to appoint Mr Paul LAPLUME, approved statutory auditor and certified account, professionally residing in 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator);
- 5. the determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company by granting to the Liquidator all the powers provided by the articles 144 et seq. of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), and in particular the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities; and
- 6. the decision to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Suit la traduction française du texte qui précède

Les actionnaires de BISA S.A. sont convoqués par la présente à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de BISA S.A. (la Société), qui se tiendra le 3 septembre 2012 à 9 heures 33, av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Ordre du jour:

- 1. dissolution et liquidation volontaire de la Société;
- 2. décision de confirmer le bilan intérimaire de la Société au 31 août 2012;
- 3. décision de d'accorder la décharge aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats et fonctions;
- 4. nomination de M. Paul LAPLUME, réviseur d'entreprises agréé et expert-comptable, ayant son domicile professionnel au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société;
- 5. détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et de la procédure de liquidation en accordant au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), et en particulier le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales; et
- 6. décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Référence de publication: 2012104570/5499/45.

Vizeta Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 70.341.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 12 septembre 2012 à 14.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (1 er étage), avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Analyse de la situation financière de VIZETA INVEST S.A. (nouveau financement à recevoir de l'actionnaire majoritaire);
- 2. Analyse de la lettre du 13 juillet 2012 reçue en date du 23 juillet 2012 de BNL Gruppo BNP Parisbas et de la perte potentielle de 50% des actions de la filiale;
- 3. Remboursement du prêt octroyé à l'actionnaire majoritaire;
- 4. Démission des administrateurs;
- 5. Démission du commissaire aux comptes;
- 6. Nomination de nouveaux administrateurs et d'un nouveau commissaire aux comptes;
- 7. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012101957/23.

Interportfolio II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 49.512.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(ci-après dénommée l'«Assemblée») de INTERPORTFOLIO II (ci-après dénommée la «Société»), qui se tiendra dans les locaux de BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg de la Société, le lundi 3 septembre 2012 à 11 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 mai 2012.
- 2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 mai 2012.
- 3. Affectation des résultats.
- 4. Quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 31 mai 2012.
- 5. Composition du conseil d'administration.
- 6. Election ou réelection du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an.
- 7. Divers.



Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux bureaux de BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 33, rue de Gasperich, L - 5826 Hesperange où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Le rapport annuel au 31 mai 2012 est disponible sur demande au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012103184/755/28.

SIGNA R.E.C.P. Development Kaufhaus Tyrol Beteiligung S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.232.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of July.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

GLOBALBASIS Limited, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at CY -1075 Nicosie, 10, Skopa, Tribune House, Cyprus, registered with the Cyprus Companies' Register under number HE216667,

hereby represented by Mr Jean-Pierre DIAS, private employee, with professional address in Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the attorney in fact and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that GLOBALBASIS Limited, prenamed, is the sole actual shareholder of SIGNA R.E.C.P. Development Kaufhaus Tyrol Beteiligung S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1341 Luxembourg, 7, Place Clairefontaine, RCS Luxembourg B 142232, incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on the 8 th of October 2008, published in the Mémorial C number 2621 on the 27 th October 2008 (the "Company").
- that the corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred shares (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares").

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to transfer the registered office from L1341 Luxembourg, 7, Place Clairefontaine, to L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

Second resolution

The sole partner resolves, as a result of the approval of the first resolution, to amend article 2, paragraph 1 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

"Art. 2. (paragraph 1). The registered office of the Company is established in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg)."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, amounts to approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerc and/or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.



The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinquième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société GLOBALBASIS Limited, une société constituée et existant sous les lois de Chypre, ayant son siège social à CY – 1075 Nicosie, 10, Skopa, Tribune House, Chypre, inscrite auprès du Commerce de Chypres sous le numéro HE216667.

ici représenté par Monsieur Jean-Pierre DIAS, employé privé, avec adresse professionnelle à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que la société GLOBALBASIS Limited, prénommée, est l'associé unique de la société SIGNA R.E.C.P. Development Kaufhaus Tyrol Beteiligung S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1341 Luxembourg, 7, Place Clairefontaine, RCS Luxembourg B 142232, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2621 du 27 octobre 2008 (la «Société»).
- que le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents parts sociales (les «Parts Sociales»), nominatives d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour cent (100%) du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de de L-1341 Luxembourg, 7, Place Clairefontaine vers L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 2 des statuts comme suit:

"Art. 2. (premier paragraphe). Le siège social de la société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Etude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 juillet 2012. LAC/2012/35680. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Senningerberg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098790/98.

(120135039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Discovery Portugal Real Estate Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 167.560.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of July,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Extraordinary General Meeting") of Discovery Portugal Real Estate Fund, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable fonds d'investissement spécialisé) governed by the law of 13 February 2007, as amended, incorporated on 12 March 2012 and for an unlimited duration, by notarial deed that has been published in the Mémorial on 30 March 2012 (the "Company"). The articles of incorporation the Company (the "Articles") have been deposited with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 167.560.

The Extraordinary General Meeting was opened at 11.00. a.m. (Luxembourg time). As per article 23 of the Articles, the general partner of the Company duly represented by Mr Paul Van den Abeele, avocat au Barreau de Bruxelles, professionally residing in Luxembourg, acts as chairman of the Extraordinary General Meeting.

The chairman of the Extraordinary General Meeting appointed as secretary Mr Sébastien Moies, avocat, professionally residing in Luxembourg.

The Extraordinary General Meeting elected as scrutineer Explorer SGPS, S.A., duly represented by Mr Sébastien Moies, avocat, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The shareholders of the Company present or represented (the "Shareholders") and the number of shares they hold are shown on the attendance list, signed by the members of the bureau and the undersigned notary. This list, together with the proxies initialled ne varietur by the members of the bureau of the Extraordinary General Meeting and the undersigned notary will remain attached to this deed in order to be filed with the registration authorities.
- II. It appears from the attendance list that all of the thirty (30) ordinary shares (actions ordinaires de commanditaire) and the sole management share (action de gérant commandité) of the Company, representing the entirety of the share capital of the Company, are either present or represented at this Extraordinary General Meeting.
 - III. The agenda of the Extraordinary General Meeting is as follows:
- Amendments to the section "Preliminary title -Definitions" by inserting a new definition "Investment" and amending the definitions of "Cause", "Investor" and "Subsidiary";
- Amendment of article 8.1 of the Articles by inserting a new third paragraph in relation to the transmission of the management shares in case of removal of the general partner and/or appointment of a new general partner;
- Amendment of the first sub-section of article 8.2 of the Articles (before the enumeration) so as to state that the reasons, such as listed in this article 8.2, for which the general partner may reasonably withhold its prior consent regarding sale, assignment or transfer of the ordinary shares by a limited shareholder, are limitative;
- Amendment of the third paragraph of article 8.2 of the Articles by deleting the following part of the sentence "or of the exercise of the General Partner's right as described the last paragraph of this Article" at the end of this paragraph;
 - Deletion of the fifth paragraph of article 8.2 of the Articles;
- Inclusion at the end of the penultieme paragraph of article 8.3 of the Articles of the following sentence "For the avoidance of doubt, the Offered Interest will be offered to other Shareholders or a bona fide third party offeror at the Agreed Terms, including the price as has been offered by the Offeror";
- Amendment of article 13 of the Articles by inserting a new second paragraph in relation to the termination of the general partner and stating that a resolution of the general meeting of the limited shareholders shall not be required in case of the general partner's insolvency, administration or bankruptcy;
- Amendment of the first paragraph of article 14 of the Articles so as to state that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the general partner represented by the joint signature of any two (2) class A directors together or by the joint signature of any one (1) class A director and any one (1) class B director or by the signature of any person to whom such power has been delegated by any two (2) class A directors together or by the joint signature of any one (1) class A director and any one (1) class B director.
- Amendment of article 17 of the Articles by inserting a new third paragraph stating that the conflicts of interest shall be resolved in the best interest of the investors;



- Amendment of the last paragraph of article 17 of the Articles by stating that no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more of the directors of the general partner of the Company is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company or firm and by deleting the last sentence of this paragraph;
- Amendment of article 29 of the Articles so as to state that the Company intends to make distributions to the limited shareholders;
- Amendment of article 35 of the Articles so as to state that inter alia a breach of the Articles or of the private placement memorandum, that causes material damage to the investors, may make the general partner responsible and accountable towards the Company; and
- Declaration that as from the date of the Extraordinary General Meeting, the Articles will be drafted in English only. The Shareholders declare having been informed of the agenda of the Extraordinary General Meeting beforehand and declare having waived all convening requirements and formalities.

The present Extraordinary General Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and resolve on the items of its agenda.

The Shareholders take the following resolutions unanimously:

First resolution

The Extraordinary General Meeting RESOLVES to amend the section "Preliminary title - Definitions" of the Articles by inserting the following definition:

""Investment" means an eligible asset, which could be acquired by a particular Sub-Fund pursuant to its investment objective, policy and restrictions."

Second resolution

The Extraordinary General Meeting RESOLVES to amend the section "Preliminary title - Definitions" of the Articles by amending the definitions of "Cause", "Investor" and "Subsidiary" which shall henceforth read as follows:

- ""Cause" means either (i) the General Partner's fraud, wilful misconduct, gross negligence, illegal act, breach of the Articles, thereby causing a material financial prejudice to the Investors, or non-compliance with the requirements under article 42 of the Law of 13 February 2007, in each case as determined by a resolution of the general meeting of the Limited Shareholders in accordance with Article 13 hereof, or (ii) the General Partner's insolvency, administration or bankruptcy (for the avoidance of doubt, in such case, a resolution of the general meeting of the Limited Shareholders is not required)."
- "Investor" means a Well-Informed Investor, whose subscription of the Subscription Agreement has been accepted by the General Partner; for the avoidance of doubt, the term includes, where appropriate, a Shareholder."
 - "Subsidiary" means any company, partnership or entity,
 - (a) which is controlled by the Company; and
- (b) in which the Company holds directly or indirectly more than a fifty percent (50%) ownership interest of the share capital; and
 - (c) which meets the following conditions:
- (i) it does not have any activity other than directly or indirectly the holding of Investments which qualify as such under the investment objective and investment policy of the Company; and
- (ii) to the extent required under applicable accounting rules and regulations, such subsidiary is consolidated in the annual accounts of the Company;

any of the above mentioned local or foreign companies, partnerships or entities shall be deemed to be "controlled" by the Company if (i) the Company holds in aggregate, directly or indirectly, more than fifty percent (50%) of the voting rights in such entity or controls more than fifty percent (50%) of the voting rights pursuant to an agreement with other shareholders or (ii) the majority managers or board members of such entity are members of the board of directors of the General Partner, except to the extent that this is not practicable for tax or regulatory reasons or (iii) the Company has the right to appoint or remove a majority of the members of the managing body of that entity. For avoidance of doubt, Subsidiary includes any wholly-owned Subsidiary."

Third resolution

The Extraordinary General Meeting RESOLVES to amend article 8.1 of the Articles by inserting a third paragraph which shall read as follows:

"Upon the removal of the General Partner and/or the appointment of a new general partner, the General Partner shall forthwith transfer the Management Shares to the newly appointed general partner of the Company, without the General Partner being entitled to any transfer price."

Fourth resolution

The Extraordinary General Meeting RESOLVES to amend the first subsection of article 8.2 of the Articles (before the enumeration) which shall henceforth read as follows:



"Unless stipulated otherwise in the Articles, a Limited Shareholder may sell, assign or transfer any of its Ordinary Shares to other Well-Informed Investors subject to the prior written consent of the General Partner, which consent may not be unreasonably withheld. The consent of the General Partner may be reasonably withheld for the following reasons:"

Fifth resolution

The Extraordinary General Meeting RESOLVES to amend the third paragraph of article 8.2 of the Articles which shall henceforth read as follows:

"A Shareholder (the "Selling Shareholder") wishing to transfer all of its Ordinary Shares together with its undrawn Commitment (the "Offered Interest") to another Shareholder or to a bona fide third party offeror (in each case other than an Affiliate of such Shareholder) (the "Offeror") must give notice of such fact (the "Transfer Notice") to the General Partner by registered letter with return receipt disclosing the identity of the Offeror setting out the details of the Offered Interest, a price as has been offered by the Offeror and the terms and conditions as agreed with the Offeror (the "Agreed Terms"), and such offer must be in cash and on terms that are final and binding on acceptance. The General Partner shall, within 10 Business Days of receipt of the Transfer Notice, notify the Selling Shareholder of its decision to accept or refuse the proposed transfer subject to the right of first refusal as set out in Article 8.3 hereof."

Sixth resolution

The Extraordinary General Meeting RESOLVES to delete the fifth paragraph of article 8.2 of the Articles.

Seventh resolution

The Extraordinary General Meeting RESOLVES to amend the penultieme paragraph of article 8.3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

"The General Partner shall, no later than two (2) Business Days after the Offer Closing notify the Selling Shareholder if any of the other Shareholders have agreed to purchase all or part of the Offered Interest. If such other Shareholders have agreed pursuant to the above paragraphs to purchase the totality of the Offered Interest, the Selling Shareholder shall sell the Offered Interest to such other Shareholders accordingly. If such other Shareholders have not agreed pursuant to the above paragraphs to purchase the totality of the Offered Interest, the Selling Shareholders may sell the totality of the Offered Interest to the Offeror at the Agreed Terms as initially intended (without prejudice to the other provisions of Article 8 of the Articles). Upon the sale to any such persons, the Selling Shareholder shall remain liable for such obligations of such persons unless it provides guarantees which the General Partner deems to be adequate and acceptable in relation to the unfunded portion of such Shareholder's Commitment, unless the General Partner otherwise determines and provided that the General Partner shall at the request of any Shareholder promptly provide to such Shareholder its written reasons for such determination. For the avoidance of doubt, the Offered Interest will be offered to other Shareholders or a bona fide third party offeror at the Agreed Terms, including the price as has been offered by the Offeror."

Eighth resolution

The Extraordinary General Meeting RESOLVES to amend article 13 of the Articles by inserting a new second paragraph which shall read as follows:

"A resolution of the general meeting of the Limited Shareholders shall not be required in case of the General Partner's insolvency, administration or bankruptcy."

Ninth resolution

The Extraordinary General Meeting RESOLVES to amend the first paragraph of article 14 of the Articles which shall read as follows:

"The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner represented by the joint signature of any two (2) class A Directors together or by the joint signature of any one (1) class A Director and any one (1) class B Director or by the signature of any person to whom such power has been delegated by any two (2) A Directors together or by the joint signature of any one (1) class A Director and any one (1) class B Director."

Tenth resolution

The Extraordinary General Meeting RESOLVES to amend article 17 of the Articles by inserting a new third paragraph which shall read as follows:

"Any conflict of interests shall be resolved in the best interest of the Investors."

Eleventh resolution

The Extraordinary General Meeting RESOLVES to amend the last paragraph of article 17 of the Articles which shall henceforth read as follows:

"For the avoidance of doubt, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more of the Directors is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company or firm."



Twelfth resolution

The Extraordinary General Meeting RESOLVES to amend the first paragraph of article 29 of the Articles which shall henceforth read as follows:

"The Company intends to distribute to the Limited Shareholders, all distributable income pro rata to their respective subscription, in compliance with the Private Placement Memorandum and the conditions set forth by law."

Thirteenth resolution

The Extraordinary General Meeting RESOLVES to amend the first paragraph of article 35 of the Articles which shall henceforth read as follows:

"As far as permitted by any applicable law, neither the General Partner, nor any of its Affiliates, shareholders, officers, Directors, members, employees, partners, agents and representatives (collectively, the "Indemnified Parties") shall have any liability, responsibility or accountability in damages or otherwise to the Company or any Shareholder, and the Company agrees to indemnify, pay, protect and hold harmless each Indemnified Party from and against, any and all liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgements, suits, proceedings, costs, expenses and disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defence, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the Indemnified Parties or the Company) and all costs of investigation in connection therewith which may be imposed on, incurred by, or asserted against the Indemnified Parties or the Company or in any way relating to or arising out of, or alleged to relate to or arise out of, any action or inaction on the part of the Company, on the part of the Indemnified Parties when acting on behalf of the Company or on the part of any agents when acting on behalf of the Company; provided that the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company shall be liable, responsible and accountable for and shall indemnify, pay, protect and hold harmless the Company from and against, and the Company shall not be liable to the General Partner for, any portion of such liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgements, suits, proceedings, costs, expenses or disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defence, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the Company and all costs of investigation in connection, therewith asserted against the Company) which result from the General Partner's fraud, gross negligence, wilful misconduct or a breach, that causes material damage to the Investors, of the Private Placement Memorandum and the Articles."

Fourteenth resolution

The Extraordinary General Meeting RESOLVES to declare that as from the date of this Extraordinary General Meeting, the Articles will be drafted in English only.

There being no further item on the agenda, the Extraordinary General Meeting was thereupon adjourned.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this docu-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English only.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the members of the bureau of the Extraordinary General Meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: P. VAN DEN ABEELE, S. MOIES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35336. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012104952/208.

(120143326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 27.605.

Afin de prendre en compte l'évolution de la demande de notre clientèle et parce que le fonds ne peut plus être géré efficacement compte tenu du contexte économique actuel, les porteurs de parts des fonds EasyETF iTraxx(r) Crossover, EasyETF iTraxx(r) Europe Hivol, et EasyETF iTraxx(r) Europe Main sont informés que le conseil d'administration de BNP Paribas Investment Partners Luxembourg a décidé leur liquidation, conformément à leur règlement de gestion et avec l'accord du dépositaire. BNP Paribas Investment Partners Luxembourg assumera les fonctions de liquidateur.

Les souscriptions seront suspendues à partir du 25 septembre 2012 (inclus).



En conséquence, la valeur nette d'inventaire du Fonds sera calculée pour la dernière fois le 2 octobre 2012 sur la base de la valeur des actifs en date du 1 er octobre 2012.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012108131/755/15.

Saljoha Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 161.055.

L'an deux mille douze, le trente et un juillet.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SALJOHA HOLDING S.A., avec siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 161055, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 11 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1812 du 9 août 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de mille euros (1.000 €) afin de le réduire de trente huit mille euros (38.000 €) à trente sept mille euros (37.000 €);
 - 2. Approbation du Montant Disponible déterminé par les administrateurs de la Société;
- 3. Rachat et annulation de mille (1.000) actions avec une valeur nominale de un euros (1,- €) chacune composant les actions de Classe G de la Société conformément à l'article 16 des statuts de la Société;
- 4. Modification subséquente des articles 5 et 16 des statuts de la Société en vue de refléter la réduction du capital social de la Société;
 - 5. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'assemblée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.000,- (mille Euros), afin de le réduire de son montant actuel de EUR 38.000,- (trente huit mille Euros) à EUR 37.000,- (trente sept mille Euros), par le rachat de la totalité d'une classe d'actions conformément à l'article 5 de ses statuts.

Seconde résolution

Il est décidé d'approuver le Montant Disponible (comme défini à l'article 19 modifié des statuts de la Société) tel que déterminé par le conseil d'administration de la société en sa réunion du 25 juillet 2012 à un montant de EUR 3.473.582,05 (trois millions quatre cent soixante treize mille cinq cent quatre vingt deux euros et cinq cents).

Troisième résolution

L'ensemble des conditions de l'article 5 modifié des statuts de la Société étant rempli, il est décidé de racheter, à un prix de rachat de EUR 3.473,58205 par action l'ensemble des 1.000 (mille) actions de Classe H d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, suivi de l'annulation de toutes les 1.000 (mille) actions de classe H.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.



Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier les articles 5 et 16 des statuts de la Société afin qu'ils soient lu comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 37.000,- (trente sept mille Euros) représenté par 37.000 (trente sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Ces actions se divisent comme suit:

- 31.000 (trente et un mille) actions de classe A;
- 1.000 (mille) actions de classe B;
- 1.000 (mille) actions de classe C;
- 1.000 (mille) actions de classe D;
- 1.000 (mille) actions de classe E;
- 1.000 (mille) actions de classe F;
- 1.000 (mille) actions de classe G.

Toute référence faite aux "actions" ci-après devra être formulée en tant que référence à la Classe d'actions A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou G dépendant du contexte.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital de la société peut être réduit par l'annulation d'actions, voire d'une ou de plusieurs classes d'actions par le remboursement et l'annulation de toutes les actions émises dans la (les) classe(s) concernée(s). L'annulation et le remboursement de classes d'actions devra être réalisé dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe G).

Dans le cas d'une réduction de capital par remboursement et annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre alphabétique inversé), la classe d'actions concernée donnera droit à ses propriétaires, au prorata de leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (limité toutefois au Montant Total d'Annulation, tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires). Chaque propriétaire d'actions de la classe concernée aura le droit de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action annulée de la classe concernée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'actions émises dans la classe d'actions à annuler et rembourser.

Le Montant Total d'Annulation devra être déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des comptes intérimaires. Le Montant Total d'Annulation des classes G, F, E, D, C, B, et A sera le Montant Disponible de la classe d'actions concernée au moment de l'annulation de la classe d'action à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne peut jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les actions de la classe concernée annulées et remboursées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et payable par la Société."

" Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Les détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F, et G bénéficieront d'un droit garanti de percevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0.25% de la valeur nominale des actions émises par la société. Si les résultats de la société ne permettent pas au cours d'un exercice de procéder au payement de ce dividende préférentiel, celui-ci sera automatiquement reporté à l'exercice suivant. Les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, seront attribués aux détenteurs d'actions de Classe G.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe G dans la société, les détenteurs d'actions de Classe F bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E et F.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe G et F dans la société, les détenteurs d'actions de Classe E bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D et E.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe E, F et G dans la société, les détenteurs d'actions de Classe D bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires



disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C et D.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe D, E, F et G dans la société, les détenteurs d'actions de Classe C bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B et C.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe C, D, E, F et G dans la société, les détenteurs d'actions de Classe B bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A et B.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe B, C, D, E, F, et G dans la société, les détenteurs d'actions de Classe A bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la réduction de son capital, s'élève à environ deux mille vingt-cinq Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Alain THILL, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 août 2012. Relation GRE/2012/2928. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012106523/132.

(120145117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

COFIGECO, Compagnie Financière pour la Gestion Collective S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 114.997.

Extrait du procès verbal du conseil d'administration de la Compagnie Financière pour la Gestion Collective en abrégé COFIGECO du 23 mai 2012.

Est nommé à l'unanimité Président du Conseil d'Administration pour la durée d'un an:

Monsieur Marc Floren

Sont nommés à l'unanimité Administrateurs Délégués pour la durée d'un an:

Monsieur Alex De Jésus

Monsieur Jean-Jacques Pire

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012092358/15.

(120128723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

B&S Holding S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.

R.C.S. Luxembourg B 135.944.

En vertu d'un contrat de cession daté du 4 juillet 2012, Lebaras Belgium B.V.B.A., détenteur de 9.515 parts sociales de classe P de la Société, en a cédé 6.978 à Stichting Administratiekantoor Sarabel, une fondation régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Delfzijl, Pays-Bas, et son bureau à Rondeboslaan 35, 9936 BJ Farmsum, Pays-Bas, immatriculée au registre de commerce de la chambre de commerce de Noord-Nederland sous le numéro 41015368.

Désormais, les parts sociales dans le capital social de la Société sont détenues de la manière suivantes:

- Sarabel B.V. / S.à r.l. détient 50.265 parts sociales de classe S;
- Sarabel Luxembourg S.à r.l. détient 96.395 parts sociales de classe S;
- Lebaras Belgium B.V.B.A. détient 53.340 parts sociales de classe L et 2.537 parts sociales de classe P et;



- Stichting Administratiekantoor Sarabel détient 6.978 parts sociales de classe P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B&S Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012089767/20.

(120126924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Morgan Stanley International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.567.

Par résolutions signées en date du 30 juin 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat de l'Administrateur suivant à partir du 30 juin 2012 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013:

Xenia Kotoula

2. Renouvellement du mandat de l'Administrateur suivant à partir du 30 juin 2012 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013:

Jorge Perez Lozano

3. Renouvellement du mandat de l'Administrateur suivant à partir du 30 juin 2012 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013:

Harvey Mogenson

4. Renouvellement du mandat de l'Administrateur suivant à partir du 30 juin 2012 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013:

David Douglas Buckley

5. Renouvellement du mandat de l'Administrateur suivant à partir du 30 juin 2012 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013:

Daniel Park

6. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suivant à partir du 30 juin 2012 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013:

Morgan Stanley International Incorporated

7. Renouvellement du mandat du Réviseur d'entreprise agréé suivant à partir du 30 juin 2012 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013

Deloitte S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012092782/34.

(120129181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Systems Advisers Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 68.587.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire que les résolutions suivantes ont été prises:

- Monsieur Barry Callaghan, né le 19.01.1971 à Dunfermline (UK), demeurant à 102 Dover Drive, Dunfermline, Five, KY11 8HA (UK), est nommé administrateur en remplacement de la Community Link S.A., démissionnaire et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.
- Systems Advisors Holding Ltd, avec siège social à Bonham Trade Center, 50 Bonham Street East, 2702 Sheungwan/ Hong Kong est nommée administrateur en remplacement de Mr. Stephen James, démissionnaire et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.
- Le mandat de Mr. Stephen James comme administrateur et administrateur-délégué est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.



- La société G.T. Experts Comptables S.àr.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au R.C.S. sous le numéro B 121917, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la S.A. Premier Tax, démissionnaire et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.07.2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012092132/23.

(120128963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Tamweelview European Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.081.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092149/10.

(120129036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Ärztliche Beteiligungsgesellschaft (AEBG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.885.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société que:

- Monsieur Philip Godley, né le 21/03/1974 à Sheffield, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Monsieur Peter Dickinson, né le 01/03/1966 à Nuneaton, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Madame Geneviève Blauen-Arendt, née le 28/09/1962 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 231 Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg

Ont été élus administrateurs de la société à partir du 25 juillet 2012 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012093029/21.

(120130648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.299.

EXTRAIT

Il convient de prendre note des adresses suivantes:

- La société CLINK STREET NOMINEES LIMITED, associée de la Société, a son siège social à St Paul's Churchyard, 4 th Floor Condor House, EC4M 8AL Londres, Royaume-Uni.
- La société EUROVENT III, associée de la Société, a son siège social au 73, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, France.
- La société LABOLG LIMITED, associée de la Société, a son siège social aux 1 ^{er} et 2 ^{ème} Etages Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, GY1 1EW St. Peter Port, Guernsey.



- La société Djahe International N.V., associée de la Société, a son siège social au 23, Van Engelenweg, Curaçao, Antilles Néerlandaises.
- La société EQUISTONE PARTNERS EUROPE FUND III 'G' L.P., associée de la Société, a son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh, Royaume-Uni.
- La société BARCLAYS INDUSTRIAL INVESTMENTS LIMITED, associée de la Société, a son siège social au 1, Churchill Place, E14 5HP Londres, Royaume-Uni.
 - M. Henning Boysen, associé de la société, réside actuellement au 38, Parkosvej, 2820 Gentofte, Danemark.
 - M. Luigi Gallazzini, associé de la société, réside actuellement au 74/A, Via Pinerolo, 20151 Milan, Italie.
 - M. Johan Grönberg, associé de la Société, réside actuellement au 6, Finn Malmgrensgatan, 412 70 Göteborg, Suède.
 - M. Henrik Nielsen, associé de la Société, réside actuellement au 47, Ny Moesgaardvej, 8270 Hojbjerg, Danemark.
 - M. Michael Balzer, associé de la Société, réside actuellement au 10, Heinz-Klever-Str., 41564 Kaarst, Allemagne.
 - M. Jorge Casal, associé de la Société, réside actuellement au 10, Chemin du Mollard, 1267 Vich, Nyon, Vaud, Suisse.
 - M. Arjen Kruger, associé de la Société, réside actuellement 1/1./13, pl. Terribilini, 1260 Nyon, Vaud, Suisse.
 - Mme Cecilia Ogvall, associée de la Société, réside actuellement au 3, Väverivägen, 435 39 Mölnlycke, Suède.
 - M. Philipp Manser, associé de la Société, réside actuellement au 1, Gruetrain, 8634 Hombrechtikon, Zurich, Suisse.
 - M. Erik Strand, associé de la Société, réside actuellement au 99, Fornuddsvägen, 135 52 Tyresö, Suède.
 - M. Anders Henriksson, associé de la Société, réside actuellement au 38, Åleviksvägen, 42943 Särö, Suède.
- M. Gino Ravaioli, associé de la Société, réside actuellement au 4A, Chemin du Chaussey, 1291 Commugny, Nyon, Vaud, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012095147/37.

(120130861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Tamweelview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 66.944.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092150/10.

(120129037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Jala Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.290.000,00.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 152.813.

Il est porté à la connaissance de tous qu'en vertu d'une donation en date du 10 juillet 2012 par-devant Maître Alain CAUMEL, notaire de résidence à F-84120 MIRABEAU, Rue des Aires, que:

Monsieur François NICOLY et Madame Valérie LAGARDE épouse NICOLY (ci-après les DONATEURS) tous les deux demeurant au Mas des Câpriers, Chemin de Raoux, F-84240 CABRIERES-D'AIGUES, agissant en leur qualité d'associés consentent à la donation en nue-propriété de 215.088 parts sociales détenues par eux en pleine propriété de la société JALA HOLDING S.à. r.l. (sise au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B152813), à concurrence de 95.595 parts pour Monsieur François NICOLY et à concurrence de 119.493 parts pour Madame Valérie LAGARDE épouse NICOLY au profit de leur enfant (ci-après les DONATAIRES) respectivement:

- À Mademoiselle Clélia NICOLY (demeurant Mas des Câpriers, Chemin de Raoux, F-84240 CABRIERES-D'AIGUES), la nue-propriété de 71.696 parts sociales de la société JALA HOLDING S.à r.l. . (sise au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B152813)
- À Mademoiselle Constance NICOLY (demeurant Mas des Câpriers, Chemin de Raoux, F-84240 CABRIERES-D'Al-GUES), la nue-propriété de 71.696 parts sociales de la société JALA HOLDING S.à r.l. . (sise au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B152813)



- À Monsieur Théo NICOLY (demeurant Mas des Câpriers, Chemin de Raoux, F-84240 CABRIERES-D'AIGUES), la nue-propriété de 71.696 parts sociales de la société JALA HOLDING S.à r.l. (sise au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B152813)

Par transfert de propriété, les DONATAIRES auront la nue-propriété des parts sociales à eux donnés et attribués à compter du 10 juillet 2012, les DONATEURS s'en réservant l'entier usufruit.

Après cette donation, la répartition du capital de la société JALA HOLDING S.à r.l. (sise au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B152813) est définie comme suit:

- Monsieur François NICOLY (demeurant Mas des Câpriers, Chemin de Raoux, F-84240 CABRIERES-D'AIGUES) détenant 243.856 parts sociales en pleine propriété et 95.595 parts sociales en usufruit.
- Madame Valérie LAGARDE épouse NICOLY (demeurant Mas des Câpriers, Chemin de Raoux, F-84240 CABRIERES-D'AIGUES) détenant 70.056 parts sociales en pleine propriété et 119.493 parts sociales en usufruit.
- Mademoiselle Clélia NICOLY (demeurant Mas des Câpriers, Chemin de Raoux, F-84240 CABRIERES-D'AIGUES) détenant 71.696 parts sociales en nue-propriété.
- Mademoiselle Constance NICOLY (demeurant Mas des Câpriers, Chemin de Raoux, F-84240 CABRIERES-D'Al-GUES) détenant 71.696 parts sociales en nue-propriété.
- Monsieur Théo NICOLY (demeurant Mas des Câpriers, Chemin de Raoux, F-84240 CABRIERES-D'AIGUES) détenant 71.696 parts sociales en nue-propriété.

Pour avis sincère et conforme

François NICOLY

Gérant

Référence de publication: 2012093493/44.

(120130636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Telouet, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 80.809.

Les statuts coordonnés au 17/07/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25/07/2012.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012092155/12.

(120129595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Universal Premium Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.538.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092186/10.

(120129307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Kids & Co, Société Anonyme.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 94.393.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 31 mars 2012

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme KIDS & Co S.A. procède aux modifications suivantes:

1. L'assemblée accepte la démission de Madame Saskia Van Zeggeren demeurant Ludwigstraat 29 à NL- 4702 ROO-SENDAAL de sa fonction d'administrateur avec effet au 1 ^{er} avril 2012

L'assemblée accepte la nomination de:

- DEWINTER Amélie, née à Brugge (Belgique) le 02/07/1977 et demeurant à Boskapeldreef 4 B-8750 WINGENE



- VANNEREM Karl, né à Brugge (Belgique) le 12/02/1977 et demeurant à Boskapeldreef 4 B-8750 WINGENE
- DEWINTER Géraldine, née à Brugge (Belgique) me 04/09/1979 et demeurant à Bidderstraat 64 B-8000 BRUGGE en qualité d'administrateurs avec effet au 1 ^{er} avril 2012.
- 2 L'assemblée accepte de renouveler le mandat d'administrateur et administrateur délégué de Monsieur Louis-Philippe DEWINTER, né à Brugge le 11 mai 1950 et demeurant Rue de Steinfort 1 à 1-8371 HOBSCHEID, avec effet au 1 ^{er} avril 12.

L'assemblée accepte de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Johanna LAMQUET née à Brugge le 04 mars 1952 et demeurant à Noendreef 9 B-8730 BEERNEM.

- 3. L'assemblée accepte la démission de PRICE WATERHOUSE domicilié 24-26 Avenue de la liberté L-1930 Luxembourg et nomme la société FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES SA domicilié Maison 91 à L-9645 DEREN-BACH à cette fonction.
- 4. L'assemblée ratifie toutes les décisions qui ont été prises par les administrateurs durant la période du 1 ^{er} mai 2005 à ce jour. Les mandats des administrateurs sont renouvelés pour une période de 6 ans pour se clôturer directement après l'AGO de 2018.

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H après lecture et approbation du procès-verbal qui est signé par les membres du bureau.

DEWINTER Louis-Philippe

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012093521/32.

(120130744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Unitrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 89.051.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2012

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme UNITRANS S.A. en date du 25 juillet 2012:

- La révocation comme administrateur ce jour de Monsieur André WECHTLER.
- La nomination de Madame Christiane BINTENER, employée privée, née le 21 février 1965 à Esch-Sur-Alzette et demeurant 121 rue d'Esch, L.4380 EHLERANGE, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire tenue en 2015

Pour extrait conforme

Foetz, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092193/16.

(120129095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Builders Re, Builders Reinsurance S.A., Société Anonyme, (anc. Builders' Credit Reinsurance Company S.A.).

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 78.673.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of July.

Before the undersigned Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "BUILDERS' CREDIT REINSURANCE COMPANY S.A.", with its registered office at L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid, registered under number B 78673 with the Luxembourg trade and companies registry, incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary once residing in Luxembourg, on October 18 th , 2000, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 352, on May 15 th , 2001. The articles of association have been lastly amended pursuant to a deed of Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, on November 15 th , 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of January 17 th , 2011, number 85.

The meeting was opened by John S. MORREY, professionally residing at Steinfort, being in the chair,

The meeting elected as scrutineer Muriel SOSNOWSKI, professionally residing at Steinfort.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:



- I. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Decision to change the name of the company into "BUILDERS REINSURANCE S.A." (short name: Builders Re).
- 2. Decision to amend article 1 st of the articles of association of the Company.
- II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the company into "BUILDERS REINSURANCE S.A." (short name: Builders Re).

Second resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of article 1st of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

"**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg S.A. is hereby formed under the name "BUILDERS REINSURANCE S.A." (short name: Builders Re).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf juillet.

Pardevant, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BUILDERS' CREDIT REIN-SURANCE COMPANY S.A.", avec siège social à L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B78673, constituée par acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 15 mai 2001, numéro 352. Les statuts ont été dernièrement modifiés suivant acte de Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, du 15 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 janvier 2011, sous le numéro 85.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de John S. MORREY, demeurant professionnellement à Steinfort.

L'assemblée choisit comme scrutateur Muriel SOSNOWSKI, demeurant professionnellement à Steinfort.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Modification de la dénomination sociale en «BUILDERS REINSURANCE S.A.» (dénomination abrégée: Builders Re).
- 2. Modification de l'article 1 er des statuts de la société.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en «BUILDERS REINSURANCE S.A.» (dénomination abrégée: Builders Re).

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1 er des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1** er . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendraient propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise, dénommée «BUILDERS REINSURANCE S.A.» (dénomination abrégée: Builders Re)."

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. MORREY, M. SOSNOWSKI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 20 juillet 2012. Relation: MER / 2012 / 1808. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093139/92.

(120130630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.458.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092197/10.

(120129634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

W-Chem S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.908.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012092213/10.

(120129041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Whitewood TV City UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 170.084.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 juillet 2012

- 1. Monsieur Michael DAL BELLO a démissionné de son mandat de gérant A.
- 2. Monsieur Jonathan TROUT, administrateur de sociétés, né à Beverley (Royaume-Uni), le 7 juillet 1976, demeurant professionnellement à SW1Y 4JJ Londres (Royaume-Uni), 31, St James's Square, 4 ème étage, Norfolk House, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.
 - 3. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 (trois) à 5 (cinq).



- 4. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.
- 5. Monsieur Michael FITZGERALD, administrateur de sociétés, né à Ottawa, Ontario (Canada), le 24 mai 1954, demeurant professionnellement à T5J 2B3 Edmonton, AB (Canada), 1100-10830, Jasper Avenue, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Whitewood TV City UK S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012092214/23.

(120128860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Cherry S.A., Société Anonyme, (anc. Demeter S.A.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.333.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092389/11.

(120129056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Dafofin Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 77.979.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 6 juin 2012

En date du 6 juin 2012, l'assemblée générale ordinaire de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat de Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée, ayant le siège social suivant: 560, Rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Dafofin Two S.A.

Signature

Référence de publication: 2012093270/17.

(120130732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Japan Universal Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 170.285.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of July.

Before the undersigned Maître Cosita Delvaux, civil law notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Japan Universal Holdings S.à r.l. a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg having its registered office at 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under section B number 118000, represented by Mrs Caroline Ronfort by virtue of a proxy given on July 17 th (seventeenth), 2012 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.



Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which it wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

- **Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "Japan Universal Management S.A." (the "Company").
- **Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the General Meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

- 3.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.
- 3.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.
- 3.3 The Company may grant loans or advance money by any means to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated) (the "Group Companies") and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Group Companies.
- 3.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.
- 3.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.
- 3.6 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.
- 4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares- Register of shares

Art. 5. Share capital.

- 5.1 Issued share capital
- 5.1.1 The Company's issued share capital is set at three million five hundred thousand Japanese Yen (JPY 3,500,000,-), consisting of three million five hundred (3,500,000) shares having a par value of one Japanese Yen (JPY 1,-) each.
 - 5.2 Authorised Share Capital
- 5.2.1 The authorised share capital of the Company (including the issued share capital) is set at one billion Japanese Yen (JPY 1,000,000,000,-) to be represented by one billion (1,000,000,000) shares. The authorized un-issued share capital (and any authorization granted to the board of directors in relation thereto) shall be valid from the date of incorporation until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of incorporation in the Mémorial C.
- 5.3 The board of directors, or any delegate(s) duly appointed by the board of directors, may from time to time issue shares (or any securities or right convertible, exchangeable or giving right to shares) it determines within the limits of the authorised unissued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of any available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the board of directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights to existing shareholders. The general meeting has waived and has authorised the board of directors to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of shareholders provided for by law and any related procedures to the extent it deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of shares (or any securities, instrument or right convertible, exchangeable or giving right to shares) within the authorised unissued share capital.
 - 5.4 The Company may proceed to the repurchase of its own shares within the limits laid down by law.



- 5.5 The Company shall not issue fractional shares. The board of directors shall be authorised, at its discretion, to provide for the payment of cash or the issuance of script in lieu of any fraction of a share.
- 5.6 The issued and the authorised share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.
- 5.7 Any share premium or other available reserves of the Company is freely distributable or available for any purpose in accordance with the provisions of these Articles.

Art. 6. Shares - Share Register.

- 6.1 Each share of the Company carries one vote subject to the provisions of law and the Articles.
- 6.2 All shares of the Company shall be in registered form and may not be converted into bearer form.
- 6.3 A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.
- 6.4 The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.
- 6.5 The board of directors may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee subject to the provisions of these Articles and any Arrangement (if any).
- 6.6 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.
- 6.7 The Company recognizes only one single owner per share. if one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

C. Beneficiary certificates - BC reserve - BC register

Art. 7. Beneficiary Certificates - BC Reserve.

- 7.1 In addition to the share capital, a special reserve (namely the BC Reserve) of an amount of one thousand Japanese Yen (JPY 1,000,-) has been created and one thousand (1,000) Beneficiary Certificates have been authorised for issue, and issued.
 - 7.2 Each BC of the Company carries one vote and shall have such rights as set forth in these Articles.
- 7.3 All BCs of the Company shall be in registered form and may not be converted into bearer form. All BCs of the Company are freely transferable.
- 7.4 A register of BCs shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of BCs, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of BCs held by him/her/it.
 - 7.5 The inscription of the BC Holder's name in the register of BCs evidences his right of ownership of such BCs.
- 7.6 The board of directors may accept and enter in the register of BCs a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.
- 7.7 BC Holders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of BCs. BC Holders may, at any time, change their address as entered into the register of BCs by means of a written notification to the Company from time to time.
- 7.8 The Company recognizes only one single owner per BC. If one or more BCs are jointly owned or if the ownership of such BC(s) is disputed, all persons claiming a right to such BC(s) have to appoint one single attorney to represent such BC(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such BC (s)

Art. 8. Transfers of Shares or other Shareholder Instruments.

- 8.1 The shares and other Shareholder Instruments of the Company are freely Transferable in accordance with, and subject to, the provisions of the present Articles as well as to the provisions of any Arrangement (if any). Except in accordance with these Articles there shall be no Transfer of any Shareholder Instruments.
- 8.2 No Transfer of any Shareholder Instruments may be made prior to the end of the Lock Up Period, unless permitted (or required) by the BC Majority in writing.
- 8.3 Any Transfer of Shareholder Instruments or any interest or right therein permitted by these Articles is in each case subject to the Transferee entering into a deed (a "Deed of Adherence") agreeing to be a party to an Arrangement (if any) and to be bound by the terms of such Arrangement.



- 8.4 Any Transfer of Shareholder Instruments not made in compliance with the provisions of the present Articles shall be null and void and shall in any event not be recognised by the Company (which shall refuse to inscribe any such Transfer into its shareholder register or other relevant register).
- 8.5 Notwithstanding anything to the contrary in these Articles or any applicable Arrangement (if any) (i) no Holder (a "Transferor") may Transfer any Shareholder Instruments to any person (the "Transferee") unless it Transfers to the same Transferee at the same time, the same proportion of the Transferor's interests in all types of Shareholder Instruments; and (ii) any provision in these Articles or any applicable Arrangement that requires the Transfer of Shareholder Instruments shall require the relevant Transferor to also Transfer the same proportion of all other types of Shareholder Instruments held by the Transferor, unless each time otherwise authorised in writing by a BC Majority.
- 8.6 The Shareholder Instruments shall be subject to any drag along, tag along, leaver provisions and like provisions as may be set forth in an applicable Arrangement (if any). The Holders and the Company shall execute any such transfer forms, sale agreements or other documents as may be reasonably required by a BC Majority in connection with any such drag along, tag along, leaver or like provisions as may be set forth in an Arrangement (if any). If a Holder defaults in relation to such undertakings for a period of five Business Days after having been requested to take action by a BC Majority, the Transfer of the relevant Shareholder Instruments shall occur automatically, and upon written notice by a BC Majority to the Company setting out the number and details of the relevant Shareholder Instruments, and the details of the Transferee. Upon such notice, ownership of such Shareholder Instruments shall pass to the Transferee. The Company shall upon receipt of such notice, take any steps and sign any documents of transfer to document such transfer of ownership, and shall make due inscription of the transfer of the relevant register and/or books.

D. General meeting of shareholders

Art. 9. General Meetings - Annual General Meeting.

- 9.1 Any regularly constituted General Meeting of the Company shall represent the entire body of Shareholders and of BC Holders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- 9.2 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Tuesday of December at 1.30 p.m. (or such other day as permitted by applicable law). If such day is a legal holiday, the annual General Meeting shall be held on the next following normal business day.
 - 9.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.
- 9.4 Notice of all General Meetings shall be given to each shareholder and to each BC Holder either by registered mail at least eight (8) days before the General Meeting or by such publications as set forth in applicable law. If all of the shareholders and all BC Holders are present or represented at a General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice or publication. A BC Majority may request the convening of a General Meeting (and determine the agenda thereof) and the board of directors (failing which the auditor of the Company) shall be obliged to convene such meeting so that it is held within fifteen (15) days from the request.
- 9.5 Any shareholder and any BC Holder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing or by fax or by cable or telegram or telex or pdf via email.
- 9.6 Except as otherwise provided for herein or as required by law, resolutions at a duly constituted General Meeting will be passed by a simple majority of the votes attaching to shares validly cast.
- 9.7 The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the General Meeting to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg and as set forth herein. Any resolutions as to the amendment of Articles or resolutions which are subject to the same quorum and majorities requirements as an amendment of the Articles, either by provision of law or the present Articles, shall be subject to (i) the quorum and majority requirements set forth by law and (ii) the favourable vote of a BC Majority.
- 9.8 The Board of Directors, acting reasonably, may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders and/or BC Holders for them to take part in any General Meeting.
- 9.9 In case the Company has only one holder of Shares and Beneficiary Certificates, such sole holder shall have all powers of the General Meeting. Resolutions of the sole holder are recorded in writing.
- 9.10 Holders of notes or bonds issued by the Company shall not, unless compulsorily otherwise provided for by law, be entitled to assist or attend General Meetings.

E. Management

Art. 10. Board of directors.

10.1 The Company is managed by a board of directors appointed as a collegiate body by the General Meeting in accordance with the provisions set out hereafter (and in particular article 10.4). The members of the board of directors may but need not be shareholders or BC Holders. The board of directors shall be composed of the number of members determined by the General Meeting pursuant to these Articles (save for the period between one or more resignations and new appointments thereupon) duly recorded in the minutes of such General Meeting pursuant to the provisions of this Article.



- 10.2 The Board Members are appointed and removed from office by decision of the General Meeting which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the directors are appointed for term of six (6) years. Directors may be re-elected.
- 10.3 In the event of a vacancy in the office of Director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote and in accordance with the provisions of the Articles (and in particular article 10.4), a Director to fill such vacancy until the next General Meeting.
- 10.4 A BC Majority shall be entitled (but not obliged) to propose candidates for election to the board of directors up to a simple majority of the members of the board of directors. If a BC Majority chooses to propose candidates for election to the board of directors, the BC Majority shall by notice in writing to the Company (the "BC Notice") indicate (i) that it chooses to propose candidates for election to the board, (ii) the number of board members for which it proposes candidates and (iii) provide the names of the relevant candidates. If the BC Majority chooses to exercise its entitlement, the board of directors shall only be validly composed if such number of board members as indicated in the BC Notice are appointed from the candidates proposed by the BC Majority. Any directors appointed from amongst the candidates proposed by the BC Majority shall be referred to as "BC director".
- 10.5 If and for as long as the Company has only one share and BC holder, the board of directors may be replaced by a sole director and all the references herein to the board of directors shall be read to refer to the sole director.

Art. 11. Powers of the board of directors - Management of the Company.

11.1 The board of directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of investment, disposal, management and administration or any other acts falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the General Meeting shall be within the competence of the board of directors and the board of directors of the Company is authorised to take such action (by resolution or otherwise) and to adopt such provisions as shall be necessary, appropriate, convenient or deemed fit to implement the purpose of the Company. Vis-à-vis third parties the board has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise, approve and ratify all acts, actions and operations of or relative to the Company not reserved by law or the Articles to the General Meeting or as may be provided herein.

Art. 12. Procedures of the Board.

- 12.1 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors (entitled to vote) is present or represented at a meeting provided that if BC Directors have been appointed, such majority shall always include a majority of BC Directors in office (entitled to vote), unless the relevant BC Director has indicated that he/she cannot attend and consents to the holding of the meeting, provided the only business discussed is clearly indicated in the agenda
- 12.2 Meetings of the Board of Managers shall be called by (or on behalf) the chairman of the board of directors (if such chairman is a BC Director) or any two directors (one of which must be a BC Director, if any) with at least twenty four hours days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to 12 hours). The convening notice shall be given to all directors in writing by mail, courier services, fax or email-pdf. The convening notice may be waived by each director (for the notice to himself) by consent given in writing by mail, courier services, fax or email-pdf. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.
- 12.3 Meetings of the board of directors may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The board of directors may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at a board of directors' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by mail, courier, email-pdf or fax (and in one or more counterparts).
- 12.4 Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all directors taking part in the meeting to communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any director may act at any meeting of the board by appointing in writing, by fax, or electronic mail-pdf another board member as his proxy. A board member may represent more than one of his colleagues.
- 12.5 Decisions of the board of directors shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting (and entitled to vote), provided that if BC Directors are in office, such majority shall always include a majority of BC Directors.
- 12.6 The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by two (2) directors, at least one of which must be a BC Director (if any) or as may be resolved at the relevant (or any subsequent) meeting. Copies or extracts of such minutes or any resolutions (including written resolutions) which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two (2) directors at least one of which must to be a BC Director, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting or resolution.



Art. 13. Delegation of power.

- 13.1 The board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to one or more directors or other officers or agents of the Company (with power to sub-delegate).
- Art. 14. Binding Signature. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors one of which at least must be a BC Director (if any), or by the sole or joint signatures of any persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors or by two (2) directors one of which at least must be a BC Director (if any) (including by way of representation).

Art. 15. Board Liability, Indemnification.

- 15.1 The directors are not held personally liable for the indebtedness or other obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties. Subject to the exceptions and limitations listed in Article 15.2, every person who is, or has been, a director or officer of the Company or a direct or indirect subsidiary of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been a director or officer of the Company or a direct or indirect subsidiary of the Company and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.
- 15.2 No indemnification shall be provided to any director or officer of the Company or a direct or indirect subsidiary of the Company:
- 15.2.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his/her office;
- 15.2.2 With respect to any matter as to which he/she shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company (or as the case may be the relevant subsidiary); or
- 15.2.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of directors.
- 15.3 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any director or officer of the Company or a direct or indirect subsidiary of the Company may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.
- 15.4 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of an undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he/she is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 16. Conflicts of Interest.

- 16.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any director or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm only, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.
- 16.2 In the case of a personal conflict of interest of a director, such director shall indicate such conflict of interest to the Board and shall not deliberate or vote on the relevant matter. Any conflict of interest arising at board level shall be reported to the next General Meeting before any resolution as and to the extent required by law.

F. Supervision

Art. 17. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

- 17.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not.
- 17.2 The General Meeting shall determine the number of statutory auditors shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the General Meeting.
 - 17.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the General Meeting.
- 17.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the board of directors must convene the General Meeting without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.
- 17.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.



17.6 If the General Meeting of the Company appoint one or more independent auditor'(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor(s) is suppressed to the extent permitted by law.

G. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 18. Financial year. The Company's financial year shall begin on first July of each year and shall terminate on thirty June of the following year.

Art. 19. Distributions.

- 19.1 Out of the net annual profits of the Company an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when (and for as long as) such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued Share capital of the Company.
 - 19.2 The balance may be distributed to the shareholders or otherwise allocated upon decision of a General Meeting.
- 19.3 Interim dividends may be declared and paid by the board of directors out of available profits and reserves (including premium and other reserves) subject to observing the terms and conditions provided for by the law.

H. Liquidation

Art. 20. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

I. DEFINTIONS

Capitalised terms used herein as defined terms shall have the meaning given thereto herein, and

Arrangement Means any shareholder or like agreement or arrangement to which shareholders are

a party (provided that the BC Holder is a party thereto), if any;

Articles Means the present articles of incorporation of the Company, as amended from time

to time;

BC Holder Means a holder of Beneficiary Certificates;

BC Majority Means BC Holder(s) holding a simple majority of all BCs in issue;

BC Reserve Means the special reserve of the Company to which the issue price of the BCs is

allocated;

BCs or Beneficiary Certificates Means the beneficiary certificates (parts bénéficiaires) of the Company;

General Meeting Means the general meeting of shareholders and BC Holders (or if there is only a sole

share and BC Holder, the resolutions of such sole holder);

Holder Means a holder of shares and/or other Shareholder Instruments

Lock Up Period Means a period of ten years from date of the first share capital increase of the

Company after incorporation, renewable automatically for further 3 year periods unless otherwise decided by a General Meeting resolving at the quorum and majority conditions required for an amendment of Articles five (5) months prior to the next

renewal date;

Shareholder Instrument Means any debt or equity securities (including for the avoidance of doubt the shares

as well as any convertible (or non convertible) preferred equity certificates) issued

by the Company (but always excluding the BCs) from time to time;

Transfer Means any disposal, or transfer in any manner whatsoever including by way of a sale,

disposal, transfer, pledge, encumbrance of any kind, charge, assignment or otherwise (including of a beneficial or any direct, indirect or legal or beneficial right or interest); and to Transfer, Transferring or Transferred, Transferable shall be construed

accordingly.

J. Governing law

Art. 21. Governing law. These Articles shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 30 June 2013.
 - 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2013.



Subscription and Payment

Shares

Japan Universal Holdings S.à r.l., prenamed, thereupon subscribed to (i) three million five hundred thousand (3,500,000) shares for a total issue price of three million five hundred thousand Japanese Yen (JPY 3,500,000,-) and (ii) one thousand (1,000) Beneficiary Certificates for a total issue price of one thousand Japanese Yen (JPY 1,000,-) and fully paid the total issue price of three million five hundred and one thousand Japanese Yen (JPY 3,501,000,-) in cash.

Evidence of the full payment of the total issue price of the shares and Beneficiary Certificates has been shown to the notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand five hundred euro (EUR 1,500,-).

General meeting

Japan Universal Holdings S.à r.l., prenamed, being the Company's sole share and BC holder, then passed the following resolutions:

- 1. The number of members of the board of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
- 2. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company, each thereof being a "BC Director" pursuant to the Articles:
- a) Mrs. Emanuela Brero, employee, born on 25 May 1970 in Bra, Italy, having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, BC Director
- b) Mr Manuel Mouget, employee, born on 6 January 1977, in Messancy, Belgium, with professional address at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; BC Director
- c) Mr. Marc Rachman, employee, born on 4 th April 1958 in Glasgow, United Kingdom, residing professionally at 111 Strand, WC2R 0AG London, United Kingdom; BC Director and
 - 3. The following person is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprise agréé) of the Company:
- Ernst & Young S.A., a société anonyme, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg and registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under section B number 47 771.
- 4. The term of the office of the members of the board of directors and of the independent auditor (réviseur d'entreprises agrée) shall end, subject to applicable law, on the date when the General Meeting, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2017.
 - 5. The address of the Company's registered office is set at 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed, was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holders of the appearing persons, the proxy-holders signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-septième jour de juillet.

Par-devant le soussigné Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Japan Universal Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg ayant son siège social au 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés sous-section B numéro 118000, dûment représentée par Mme Caroline Ronfort en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 juillet 2012.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Les comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

- **Art. 1** er . **Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination «Japan Universal Management S.A.» (la «Société»).
- **Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

- 3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations. Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
- 3.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.
- 3.3 La Société peut accorder des prêts ou avances par tous moyens à des sociétés ou autres entités dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées) (les «Sociétés du Groupe») et accorder tout concours par voie d'octroi de garanties, sûretés, nantissements, gages ou autres au profit de tiers pour les obligations desdites Sociétés du Groupe.
- 3.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.
- 3.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.
- 3.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.
- 4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actions

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Capital social émis
- 5.1.1 La Société a un capital social émis de trois million cinq cent mille Yen Japonais (YJP 3.500.000.-), représenté par trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions ayant une valeur nominale d'un Yen Japonais (YJP 1.-) chacune.
 - 5.2 Capital Autorisé
- 5.2.1 La Société a un capital social autorisé (en ce compris le capital social émis) d'un milliard de Yen Japonais (1.000.000.000.-) représenté par un milliard d'actions. Le capital autorisé non émis (et toute autorisation octroyée au conseil d'administration en relation avec celui-ci) demeurera valable depuis la date de constitution jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte de constitution au Mémorial C.
- 5.3 Le conseil d'administration, ou tout mandataire valablement nommé par le conseil d'administration, peut à tout moment émettre des actions (ou tout autre titre ou droit convertible, ou échangeable ou octroyant un droit à des actions) qu'il détermine dans les limites du capital autorisé mais non émis en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'apport de toutes les réserves disponibles aux moments et selon les conditions et termes prévus, en ce compris le prix d'émission, que le conseil d'administration ou son/ses mandataire(s) peu(ven)t, à leur entière discrétion décider sans réserver aucun droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants. L'assemblée générale a renoncé et a autorisé le conseil d'administration à renoncer, supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscriptions des actionnaires prévu par la loi et toute procédure y relative dans la mesure où elle estime souhaitable une telle renonciation, suppression ou limitation dans le cadre de toute émission d'actions (ou tout autre titre ou droit convertible, ou échangeable ou octroyant un droit à des actions) dans les limites du capital social autorisé mais non émis.



- 5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites prévues par la loi.
- 5.5 La Société n'émettra pas de fraction d'actions. Le conseil d'administration est autorisé, à son entière discrétion, à effectuer un versement en numéraire ou à délivrer un document en lieu et place de l'action fractionnée.
- 5.6 Le capital social émis et le capital social autorisé pourront être augmentés ou diminués par une résolution des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 5.7 Toute prime d'émission ou toutes autres réserves disponibles de la Société est librement distribuable ou disponible pour quelque but que ce soit en conformité avec les dispositions des présents Statuts.

Art. 6. Actions - Registre des Actions.

- 6.1 Chaque action de la Société donne droit à une voix sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts
- 6.2 Toutes les actions de la Société seront nominatives et ne pourront pas être converties sous une forme au porteur.
- 6.3 Le registre des actions nominatives sera détenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société, et le registre devra contenir le nom de chaque détenteur des actions nominatives, son adresse ou son domicile élu communiqué à la Société et le nombre d'actions qu'il détient.
- 6.4 L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actions nominatives prouvera son titre de propriété des actions nominatives dont question.
- 6.5 Le conseil d'administration peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document pertinent faisant état d'un transfert entre un cédant et un cessionnaire sous réserve des dispositions des Statuts et tout autre Accord (le cas échéant).
- 6.6 Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle tout avis ou annonce peut leur être envoyé. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actions. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, modifier l'adresse inscrite dans le registre des Actionnaires par le biais d'une notification écrite adressée à la Société.
- 6.7 La Société reconnaît uniquement un seul propriétaire par action, dans l'hypothèse où une ou plusieurs actions étaient conjointement détenues ou si la propriété de telle(s) action(s) faisait l'objet d'un litige, les personnes réclamant un tel droit aux actions devront nommer un mandataire unique pour représenter ces actions envers la Société. Le non-respect de la nomination du mandataire dont question impliquera la suspension de tous les droits attachés aux actions dont question.

Art. 7. Certificats Bénéficiaires - PB Réserve.

- 7.1 En plus du capital social, une réserve spéciale (dénommée la Réserve PB) d'un montant de mille Yen Japonais (YJP 1.000.-) a été créée et mille (1.000) Parts Bénéficiaires ont été autorisées et émises.
 - 7.2 Chaque PB de la Société donne droit à une voix et bénéficiera les droits établis dans les Statuts.
- 7.3 Tous les PBs de la Société seront nominatives et ne pourront pas être converties sous forme au porteur. Tous les PBs de la Société sont librement cessible.
- 7.4 Le registre de PBs sera détenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société, et le registre devra contenir le nom de chaque détenteur des PBs, son adresse ou son domicile élu communiqué à la Société et le nombre de PBs qu'il/elle détient.
- 7.5 L'inscription du nom du détenteur de PBs dans le registre des PBs nominatives prouvera son titre de propriété des PBs dont question.
- 7.6 Le conseil d'administration peut accepter et inscrire dans le registre des PBs un transfert sur base de tout document pertinent faisant état d'un transfert entre un cédant et un cessionnaire.
- 7.7 Les Détenteurs de PB doivent fournir à la Société une adresse à laquelle tout avis ou annonce peut leur être envoyé. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des PBs. Les détenteurs de PBs peuvent, à tout moment, modifier l'adresse inscrite dans le registre des PBs par le biais d'une notification écrite adressée à la Société.
- 7.8 La Société reconnaît uniquement un seul propriétaire par PB, dans l'hypothèse où une ou plusieurs PBs étaient conjointement détenues ou si la propriété de telle(s) PB (s) faisait l'objet d'un litige, les personnes réclamant un tel droit aux PBs devront nommer un mandataire unique pour représenter ces PB (s) envers la Société. Le non-respect de la nomination du mandataire dont question impliquera la suspension de tous les droits attachés aux PB (s) dont question.

Art. 8. Transfert des Actions et autre Titres d'Actionnaire.

- 8.1 Les actions et autre Titres d'Actionnaire de la Société sont librement cessibles sous réserve des dispositions des présents Statuts et des dispositions de tout Accord (le cas échéant). Sauf expressément prévu dans les Statuts, il ne peut y avoir aucun Transfert de Titres d'Actionnaire.
- 8.2 Aucun Transfert de Titre d'Actionnaire ne peut être réalisé avant la fin d'une Période de Blocage, à moins que ce ne soit autorisé (ou exigé) par écrit par la Majorité des PB.
- 8.3 Tout Transfert de Titres d'Actionnaire et tout intérêt ou droit y afférant autorisé par les Statuts sera systématiquement sujet à l'adhésion par le Cédant à un contrat (le «Contrat d'Adhésion») par lequel il devra accepter d'être partie à un Accord (le cas échéant) et d'être lié par les conditions de cet Accord.



- 8.4 Tout Transfert de Titres d'Actionnaire qui n'aura pas été réalisé en conformité avec les dispositions des présents Statuts sera réputée nulle et non avenue et ne pourra jamais être reconnu par la Société (qui devra refuser d'inscrire un tel Transfert dans ses registres d'actionnaires ou dans n'importe quel autre registre pertinent).
- 8.5 Nonobstant toute disposition contraire dans les Statuts ou dans tout autre Accord en vigueur (le cas échéant) (i) aucun Détenteur (le «Cédant») ne peut transférer de Titres d'Actionnaires à qui que ce soit (le «Cessionnaire») à moins qu'il ne Transfert au même Cessionnaire au même moment, la même proportion de tout type de Titres d'Actionnaires détenus par le Cédant; et (ii) toute disposition dans les Statuts ou tout autre Accord en vigueur qui exige le Transfert de Titre d'Actionnaires devra exiger que le Cédant en question Transfert la même proportion de tout autre types de Titres d'Actionnaires détenus par le Cédant, à moins qu'il ne reçoive l'autorisation expresse par écrit de la Majorité des PB.
- 8.6 Les Titres d'Actionnaires seront soumis aux drag along, tag along, dispositions de sortie et à toute autre disposition similaire prévue dans un Accord (le cas échéant). Les Détenteurs et la Société devront établir les formulaires de transfert, les contrats de vente ou tout autre document pouvant être raisonnablement requis par la Majorité des PB en rapport avec un drag along, un tag along, une clause de sortie et à toute autre disposition similaire prévue dans un Accord (le cas échéant). Si un Détenteur ne respecte pas de tels engagements pendant une période de cinq Jours Ouvrables après que la Majorité des PB lui ait demandé d'agir, le Transfert des Titres d'Actionnaire dont question se fera automatiquement, et moyennant notification d'un avis écrit de la Majorité des PB à la Société indiquant le nombre et les informations relatives aux Titres d'Actionnaire, et les informations relatives au Cessionnaire. Sur base d'un tel avis, la propriété des Titres d'Actionnaires devra être transmise au Cessionnaire. La Société devra, dès réception de cet avis, prendre toutes les mesures nécessaires et signer l'ensemble des documents de transfert requis pour documenter ce transfert de propriété, et devra faire les inscriptions nécessaires pour le Transfert dans les registres et livres de la Société.

D. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Assemblées Générales - Assemblée Générale Annuelle.

- 9.1 Toute Assemblée Générale régulièrement constituée de la Société comprend l'ensemble des actionnaires et des Détenteurs de PB de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.
- 9.2 L'Assemblée Générale annuelle doit être tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou dans un autre lieu à Luxembourg tel que spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée, le premier mardi de décembre à 13.30 heures (ou tout autre jour autorisé en vertu de la loi applicable) Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle doit être tenue le jour ouvrable suivant.
- 9.3 D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues au lieu et date précisés dans l'avis de convocation de l'assemblée.
- 9.4. L'avis de convocation à toute Assemblée Générale doit être envoyé à chaque actionnaire et à chaque Détenteur de PB par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'Assemblée Générale ou par le biais de publications telles que prévues par la loi applicable. Si tous les actionnaires et tous les détenteurs de PB sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, l'Assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable. La Majorité des PB peut demander la convocation de l'Assemblée Générale (et déterminer son ordre du jour) et le conseil d'administration (à défaut, le commissaire aux comptes de la Société) sera tenu de convoquer l'assemblée de sorte qu'elle soit tenue endéans les quinze (15) jours à partir de la demande.
- 9.5 Tout actionnaire ou Détenteur de PB peut agir à toute Assemblée Générale en désignant une autre personne comme son mandataire, par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex, pdf ou par courrier électronique
- 9.6 Sauf exigence contraire dans les présents statuts ou dans la loi, les décisions d'une Assemblée Générale valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés.
- 9.7 Les Statuts peuvent être modifiés par une décision de l'Assemblée Générale adoptée au quorum et à la majorité des votes requis par les lois de Luxembourg et conformément aux présents Statuts. Les décisions relatives à la modification des Statuts ou les décisions qui sont soumises aux mêmes conditions de quorum et aux mêmes exigences de majorité que celles prévues pour une modification des Statuts, soit en vertu d'une disposition de la loi ou en vertu des présents Statuts, doivent être soumis (i) aux exigences du quorum et de majorité prévues par la loi et (ii) au vote favorable de la Majorité des PB.
- 9.8 Le Conseil d'Administration peut raisonnablement déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires et/ou par les Détenteurs de PB pour pouvoir prendre part à toute Assemblée Générale.
- 9.9 Si la Société ne possède qu'un seul détenteur d'actions et des détenteurs de Parts Bénéficiaires, ce détenteur unique exercera l'ensemble des pouvoirs de l'Assemblée Générale. Les Décisions du détenteur unique seront prises par écrit.
- 9.10 Les détenteurs d'obligations émises par la Société ne seront pas autorisés à prendre part aux Assemblées Générales.

E. Administration

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration nommé en tant qu'organe collégial par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions prévues ci-dessous (et en particulier l'article 10.4). Les membres du conseil



d'administration peuvent mais ne doivent pas nécessairement être des actionnaires ou des Détenteurs de PB. Le conseil d'administration sera composé d'un nombre de membres déterminé par l'Assemblée Générale conformément aux présents Statuts (sauf en ce qui concerne la période entre une ou plusieurs démissions et les nouvelles nominations) et consignés dans le procès-verbal de cette Assemblée Générale conformément aux dispositions du présent Article.

- 10.2 Les administrateurs sont élus et révoqués par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si la durée du mandat n'est pas indiquée, les administrateurs sont réputés nommés pour une durée de six (6) années. Les Administrateurs peuvent être réélus.
- 10.3 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'un départ à la retraite ou autre, les administrateurs restant peuvent nommer, à la majorité des voix et conformément aux dispositions des Statuts (et en particulier de l'article 10.4) un administrateur afin de combler provisoirement cette vacance jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.
- 10.4 La Majorité des PB a le pouvoir (sans y être contraint) de proposer des candidats pour la nomination au conseil d'administration. Si la Majorité des PB choisit de proposer des candidats pour la nomination au conseil d'administration, la Majorité des PB devra mentionner dans un avis écrit adressé à la Société (la «Notice PB») (i) qu'elle choisit des candidats pour la nomination au conseil, (ii) le nombre d'administrateurs pour lesquels elle propose des candidats et (iii) les noms des différents candidats. Si la Majorité des PB choisit d'exercer cette prérogative, le conseil d'administration sera valablement constitué pour autant que le nombre d'administrateurs indiqués dans la Notice PB soient nommés parmi les candidats proposés par la Majorité des PB. Tout administrateur nommé parmi les candidats proposés par la Majorité des PB sera dénommé comme étant les «Administrateurs PB».
- 10.5 Aussi longtemps que la Société ne possède qu'un seul détenteur d'actions et de PB, le conseil d'administration peut être remplacé par un administrateur unique et toutes les références dans les présentes dispositions au conseil d'administration devront être lues comme faisant référence à l'administrateur unique.

Art. 11. Pouvoir de Conseil d'Administration - Administration de la Société.

11.1 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour conduire les activités de la Société et autoriser et/ou de prendre tous les actes d'investissement, de disposition, de gestion et d'administration ou tout autre acte tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément attribué par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du conseil d'administration de la Société lequel est autorisé à prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Vis-à-vis des tiers, le conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et réaliser, autoriser, approuver ou ratifier tous les actes, actions et opérations en lien avec la société et non réservée par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 12. Procédures du Conseil.

- 12.1 Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres (habilités à voter) est présente ou représentée à une réunion étant entendu que si des Administrateurs PB ont été nommés, la majorité dont question doit toujours inclure une majorité d'Administrateurs PB en fonction (habilités à voter), à moins que l'Administrateur PB concerné ait indiqué qu'il / elle ne peut pas y assister et consent à la tenue de la réunion, à condition que les seules affaires discutées soient clairement indiquée à l'ordre du jour.
- 12.2 Le conseil d'administration se réunit sur convocation (ou au nom) du président du conseil d'administration (si le président est un Administrateur PB) ou de deux administrateurs (dont l'un d'eux doit être un Administrateur PB, le cas échéant) avec un délai de convocation préalable d'au moins vingt-quatre heures, sauf si les affaires commerciales nécessitent un délai de convocation plus court ou en cas d'urgence (dans ce cas, le délai de convocation est diminué à 12 heures). L'avis de convocation sera envoyé à l'ensemble des administrateurs par courrier, service de messagerie, télécopie, ou courrier électronique-pdf. Il peut être renoncé à l'avis de convocation par chacun des administrateurs (pour sa propre convocation) par consentement donné par écrit par courrier, service de messagerie, télécopie, ou courrier électronique-pdf. Un avis de convocation n'est pas requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.
- 12.3 Les réunions du conseil d'administration peuvent être tenue physiquement ou, dans toute circonstances, par conférence téléphonique (ou par tout autre moyen de communication permettant aux participants de communiquer les uns avec les autres). Le conseil d'administration peut aussi, en toutes circonstances, prendre à l'unanimité des résolutions écrites. Les résolutions écrites approuvées et signées par l'ensemble des administrateurs auront le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration. Dans de telles circonstances, les résolutions ou décisions seront expressément adoptées une fois formulées par écrit et envoyées par courrier, courrier électronique-pdf ou télécopie (en un ou plusieurs exemplaires).
- 12.4 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique par conférence téléphonique (ou par tout autre moyen de communication permettant aux participants de communiquer les uns avec les autres). Une participation par le biais des moyens de communication susvisés sera censée être équivalente à une participation en personne à la réunion. Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil



d'administration en désignant sous forme écrite, par télécopie, ou courrier électronique-pdf tout autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

12.5 Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion (et habilités à voter), à condition que si les Administrateurs PB sont en fonction, la majorité dont question devra toujours inclure une majorité des Administrateur PB.

12.6 Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration devront être signés par deux (2) administrateurs, dont l'un d'entre eux devra être un Administrateur PB (le cas échéant) ou conformément à ce qui peut être convenu lors de la réunion en question. Toute copie et extrait de procès-verbaux ou de toute décision (en ce compris les décisions écrites) destinés à servir dans une procédure judiciaire ou de n'importe quelle autre façon seront signés par deux (2) administrateurs au moins dont l'un d'entre eux doit être un Administrateur PB, ou de la manière convenue dans toute réunion ultérieure.

Art. 13. Délégation de pouvoir.

13.1 Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société dans ses actes quotidiens, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre agent de la Société (avec pouvoir de sous-délégation).

Art. 14. Pouvoir de Signature. La Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont l'un d'entre eux doit être un Administrateur PB (le cas échéant), ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs dont l'un devra être un Administrateur PB (le cas échéant) (en ce compris par représentation).

Art. 15. Responsabilité du Conseil, Indemnités.

15.1 Les administrateurs ne sont pas tenus personnellement responsables du passif ou des autres obligations de la Société. En tant que mandataire de la Société, ils sont responsables dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Sous réserve des exceptions et des limitations reprises à l'Article 15.2, chaque personne qui est, ou a été, administrateur ou agent de la Société ou d'une filiale détenue directement ou indirectement par la Société sera indemnisée par la Société dans la mesure autorisée par la loi pour leurs responsabilités et les dépenses raisonnables contractées ou payées par celle-ci dans le cadre de toute réclamation, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle serait impliquée en tant que partie ou autrement pour (avoir) agit en qualité d'administrateur ou d'agent de la Société ou d'une filiale détenue directement ou indirectement par la Société et pour les sommes payées ou contractées par celle-ci. Les mots «réclamation», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les réclamations, actions, poursuites ou procédures (civile, pénale ou autre, en ce compris les procédures d'appels) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» doivent inclure, sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, les jugements, les montants payés dans le cadre d'un règlement et de tout autres éléments de passif.

- 15.2 Aucune indemnité ne sera accordée à un administrateur ou un agent de la Société ou d'une filiale détenue directement ou indirectement par la Société:
- 15.2.1 En cas de responsabilité envers la Société ou ses actionnaires en raison de sa faute délibérée, de sa mauvaise foi, d'une négligence grave ou inconsidérée à l'égard des devoirs qui s'attachent à la conduite de ses fonctions;
- 15.2.2 En ce qui concerne toute affaire à laquelle il / elle doit avoir été finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société (ou, le cas échéant par la filiale concernée); ou
- 15.2.3 Dans le cas d'un règlement, à moins que le règlement ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil d'administration.
- 15.3 Le droit d'obtenir une indemnisation prévu dans les présents statuts est indépendant et n'affecte pas les autres droits auxquels tout administrateur ou agent de la Société ou d'une filiale détenues directement ou indirectement par la Société auxquels il peut actuellement prétendre, doit être maintenu au profit de toute personne ayant cessé d'être administrateur ou agent et devra s'appliquer au profit de leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs. Aucune disposition des présentes ne porte atteinte aux droits à indemnisation auquel le personnel, en ce compris les administrateurs et agents, peut avoir droit, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.
- 15.4 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation dans le cadre de la défense contre toute réclamation, action, poursuite ou procédure décrite dans le présent Article seront avancées par la Société avant toute décision définitive et ce, après réception d'un engagement par ou au nom de l'administrateur, de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il / elle n'a pas droit à une indemnisation en vertu du présent article.

Art. 16. Conflit d'intérêt.

16.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ne sera invalidée ou annulée par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agent de la Société dispose d'un intérêt, ou est administrateur, associé, dirigeant, agent, consultant ou employé de cette autre société. Tout administrateur ou agent agissant en qualité d'administrateur, agent ou employé ou autrement de toute société avec laquelle la Société doit conclure ou s'engager de conclure ou avec laquelle elle doit faire affaire, ne saurait, en raison de son lien avec cette autre société, être empêchée de délibérer et de voter ou agir sur toutes questions en rapport avec un tel contrat ou une telle affaire.



16.2 En cas de conflit d'intérêt personnel d'un administrateur, l'administrateur devra informer le conseil d'administration de son conflit d'intérêt et ne pourra pas délibérer ou voter sur la matière dont question. Tout conflit d'intérêts au niveau du conseil d'administration doit être signalé à la prochaine Assemblée Générale avant toute résolution et dans la mesure requise par la loi.

F. Surveillance de la Société

Art. 17. Commissaire(s) au Comptes - Réviseur indépendant.

- 17.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.
- 17.2 L'Assemblée Générale détermine le nombre des commissaires aux comptes statutaires, nomme ceux-ci et fixe leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'Assemblée Générale.
- 17.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'Assemblée Générale.
- 17.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'Assemblée Générale sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).
- 17.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.
- 17.6 Dans l'hypothèse où l'Assemblée Générale de la Société nomme un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé (s) conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution d'un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes sera supprimée dans la mesure de ce qui permis par la loi.

G. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 18. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 19. Bénéfices.

- 19.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.
 - 19.2 Le surplus peut être distribué aux actionnaires ou être alloué autrement par décision de l'Assemblée Générale.
- 19.3 Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et alloués par le conseil d'administration à partir des profits et des réserves disponibles (en ce compris la prime et les autres réserves) sans préjudice des conditions et termes prévus par la loi.

H. Liquidation

Art. 20. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

I. DEFINTIONS

Les termes en majuscules utilisés dans ce document ont la même signification que ceux définis ci-après

Accord Signifie toute convention ou accord d'actionnaire auquel les actionnaires sont parties

(à condition que les Détenteurs de PB y soit partie), le cas échéant;

Statuts Signifie les statuts actuels de la Société, tels qu'amendés à l'occasion;

Détenteur de PB Signifie un détenteur de Parts Bénéficiaires;

Majorité des PB Signifie le(s) Détenteur(s) de PB détenant la majorité simple des PB en émission; Réserve des PB Signifie la réserve spéciale de la Société à laquelle le prix d'émission des PB est

attribué;

PB ou Parts Bénéficiaires Signifie les parts bénéficiaires de la Société;

Assemblée Générale Signifie l'assemblée générale des actionnaires et des Détenteurs de PB (ou s'il n'y a

qu'un seul actionnaire et Détenteur de PB, les résolutions du détenteur unique);

Détenteur Signifie un détenteur d'actions et/ou de tout autre Titre d'Actionnaire;

Période de Blocage Signifie une période de dix années depuis la date de la 1ère augmentation de capital

de la Société après la constitution, renouvelable pour une période supplémentaire de 3 ans à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale statuant aux conditions du quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts

cinq (5) mois avant la date du prochain renouvellement;

100164



Titres d'Actionnaire Signifie tout titre de créance ou de participation (y compris, les actions et certificats

préférentiels de titres convertibles (ou non convertibles)) émis à l'occasion par la

Société (mais à l'exclusion des PB);

Transfert Signifie toute cession, ou transfert de quelque nature que ce soit, y compris par le

biais de vente, cession, transfert, gage, sûreté de toute nature, cession ou autre (y compris d'un bénéficiaire direct ou indirect ou d'un bénéficiaire économique de droits ou d'intérêt); et Transférer, le Transfert, Transféré ou Transférable doivent

être compris en conséquence.

J. Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

Souscription et paiement

Japan Universal Holdings S.à r.l., précitée, souscrit à (i) trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions pour un prix total de souscription de trois millions cinq cent mille Yen Japonais (YJP 3.500.000) et (ii) mille (1.000) Parts Bénéficiaires pour un prix total de souscription de mille Yen Japonais (YJP 1.000) et a payé et entièrement libéré le prix total de souscription de trois million cinq cent un mille Yen Japonais (JPY 3.501.000,-) en numéraire. La preuve du paiement intégral du prix de souscription des actions et des Parts Bénéficiaires a été montrée au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale des actionnaires

Japan Universal Holdings S.à r.l., précitée, étant le détenteur unique des actions et des PB a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre de membres du conseil d'administration a été fixé à trois (3) et le nombre de réviseur d'entreprises agrée à un (1).
- 2. Les personnes suivantes ont été nommées en qualité de membre du conseil d'administration de la Société, chacun étant un Administrateur PB en vertu des Statuts:
- a) Mme Emanuela Brero, employée, née le 25 mai 1970 à Bra, Italie, ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Administrateur PB;
- b) M. Manuel Mouget, né le 6 janvier 1977 à Messancy, Belgique ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et
- c) M. Marc Rachman, employé, né le 4 avril 1958 à Glasgow, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à 111 Strand WC2R 0AG Londres, Royaume-Uni; et
 - 3. L'entité suivante a été nommée réviseur d'entreprises agrée de la Société:
- Ernst & Young S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 47 771.
- 4. Le mandat des membres du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises agréé se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2017.
 - 5. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document. L'acte ayant été lu au représentant des comparants, le représentant a signé avec le notaire le présent acte. Signé: C. RONFORT, C. DELVAUX.



Enregistré à Redange/Attert, le 19 juillet 2012. Relation: RED/2012/975. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23 juillet 2012.

M e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012090847/806.

(120128143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Wolflux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 146.331.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012092215/10.

(120128968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Wolflux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.829.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012092216/10.

(120128967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Artmoni Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 167.747.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092274/10.

(120128914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Alpha Investor Services Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 165.086.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092292/10.

(120129301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Fides (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.469.

Extrait rectificatif concernant la publication du 28/05/2003

Un extrait référencé sous le numéro L030025657 a été déposé le 28 mai 2003 en vue de la publication au Mémorial de l'élection de l'administrateur Marcus Jacobus DIJKERMAN.

Cet extrait est rectifié comme suit:



Marcus Jacobus DIJKERMAN, administrateur, a son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Pour la Société

Robert van 't Hoeft

Administrateur

Référence de publication: 2012092503/18.

(120129099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Altuma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 97.407.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012092298/9.

(120129162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Amundi Money Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.478.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092305/10.

(120129501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Ashmore Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 90.279.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092315/10.

(120128871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

AXA DBIO S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.195.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012092317/10.

(120128969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Commercial Real Estate Loans Holding S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.767.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092357/10.

(120128913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

VG Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.064.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 24 Juillet 2012 ("l'Assemblée Générale") a renouvelé les administrateurs suivants:

- Monsieur Sylvain Feraud Président et Administrateur, avec adresse professionnelle 41 Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg;
 - Monsieur Franco Tullio Bertoni, Administrateur, avec adresse professionnelle Via Semen 3, CH-5904 Lugano, Suisse;
- Monsieur Alessandro Castagnetti, Administrateur, avec adresse professionnelle Via Clemente Maraini 1, CH-6900 Lugano, Suisse;
- Madame Margherita Balerna Bommartini, Administrateur, avec adresse professionnelle Via L. Zuccoli 19, CH-6900, Paradiso, Suisse;
 - Monsieur Arnaud Bouteiller, Administrateur, avec adresse professionnelle 41 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. L'Assemblée Générale a pris acte du changement d'adresse professionnelle de Madame Margherita Balerna Bommartini. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013.
- L'Assemblée Générale du 24 Juillet 2012 ("l'Assemblée Générale") a renouvelé le mandat du Réviseur d'entreprises suivant:
 - Deloitte S.ar.L, Réviseur d'entreprises agréé, avec adresse professionnelle Rue de Neudorf 560, L-2220 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour VG SICAVII

Référence de publication: 2012095709/24.

(120130738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

CGTS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 157.777.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092386/10.

(120128908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Kneip Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 32.319.

Société constituée suivant acte de Maître Edmond Schroeder, notaire, Mersch, le 6 décembre 1989 publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 157 du 11 mai 1990.

Assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 06/03/2012 à 17:00 heures

Réviseur d'Entreprise

Selon une résolution adoptée par l'Assemblée, le mandat du Réviseur d'Entreprise est renouvelé pour la durée d'un an et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2012.

Réviseur d'Entreprise: Ernst & Young, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Conseil d'Administration

Suite à l'assemblée générale annuelle du 06/03/2012, le Conseil d'Administration est composé de:



Monsieur Victor Kneip, Président de Société, demeurant 12, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Président;

Monsieur Robert Kneip, Directeur de Société, demeurant 25, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, Administrateur-Directeur;

Madame Diane Muller-Kneip, Administrateur de Société, demeurant 18, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, Administrateur.

Leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012092662/25.

(120128957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Delen Private Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 27.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092414/10.

(120128830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

DIF Infrastructure (France) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 166.952.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092430/11.

(120129468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Dunara S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.683.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092436/10.

(120129643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

EPF Market Centre Taunton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.029.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle des gérants suivant a changé:

Monsieur Richard Crombie

25 Bank Street

Canary Wharf

London, E14 5JP

Monsieur Karl McCathern

25 Bank Street

Canary Wharf

London, E14 5JP



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012093320/23.

(120129902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Entreprise EWEN Victor et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-7374 Helmdange, 183, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 29.572.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092447/11.

(120128810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Nexium SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 90.429.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le treize juillet.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Binsey Capital Corp., une société de droit Panaméen, ayant son adresse Mossfong Building, 2 nd floor, 54 th East Street, City of Panama, représentée par M. Laurent BARNICH, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. la société Nexium S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.429, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 11 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 107 du 4 février 2003;
- II. le capital social de la Société a été fixé à trente-deux mille euros (33.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale, chacune entièrement libérées;
 - III. la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société Nexium S.A.;
- IV. la comparante en tant qu'actionnaire unique déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat, par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la Société;
 - V. la comparante, déclare que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique;
 - VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;
- VII. décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats;
- VIII. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine ou à n'importe quelle adresse choisie par les associés.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société, en raison du présent acte, sont évalués approximativement à neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.



Signé: Barnich, Grethen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2012. Relation: LAC/2012/33508. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012095458/43.

(120130805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Eurolux Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 85.928.

Suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 11 juillet 2012 à Luxembourg et suite à la démission présentée par le commissaire aux comptes sortant, le mandat de commissaire aux comptes est désormais confié à la société à responsabilité limitée EUROPEAN AUDIT (RCS B 50956) ayant son siège social sis 11 rue Hiel à L-7390 Blaschette. Son mandat prendra fin avec la tenue de l'assemblée générale annuelle prévue en 2018

Référence de publication: 2012092448/11.

(120129006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Evong S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 157.875.

Les statuts coordonnés au 22/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25/07/2012.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012092454/12.

(120129074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

EPISO Office 12 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.038.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 17 juillet 2012

- Le Conseil de Gérance confirme la nomination de Monsieur Yves Barthels, Gérant, en tant que Président du Conseil de Gérance avec effet au 8 mars 2011.

EPISO Office 12 S.à r.l.

Référence de publication: 2012092470/12.

(120128870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Lyuba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.805.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2012

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Lyuba S.A., tenue en date du 25 juillet 2012, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1. Renouvellement des mandats des administrateurs pour une durée de six ans:
- Jean Beissel, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, bld. Napoléon I er,
- Jürgen Fischer, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon,
- Klaus Krumnau, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.



2. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, Fiduciaire Fibetrust, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, bld. Napoléon 1 er, pour une durée de six ans.

Le mandat prendra fin à la prochaine assemblée générale 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LYUBA S.A.

Référence de publication: 2012093572/19.

(120130133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

A-Z Aurelia, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Be Harmony.
Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 170.356.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-sept juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jean-François AZORIT, homme d'affaires, né à Thionville (F), le 9 novembre 1983, demeurant à F-57185 Vitry-sur-Orne, 23, Rue du Docteur Pierre Maurin.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

- Art. 1 ^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination d' A-Z AURELIA, (ci-après la Société"). La société pourra également faire du commerce sous l'enseigne de Be Harmony.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exécution de toutes prestations de services relatives au coaching et à l'accompagnement de personnes physiques.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société a pour objet le commerce de biens et les prestations de services se rapportant à des produits liés à la gestion et création de brevets, dépôts de nom et marques.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

- Art. 4. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 5.** Le siège social est établi dans la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.



Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

- **Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Jean-François AZORIT, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.



Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-4260 Esch-Sur-Alzette 32, Rue du Nord.
- 2.- Madame Elise AZORIT née COINCHELIN, gérante de société, née à Saint Dié (F), le 28 juin 1985, demeurant à F-57185 Vitry-sur-Orne, 23, Rue du Docteur Pierre Maurin, est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée.
 - 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-François AZORIT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juillet 2012. Relation GRE/2012/2770. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093038/112.

(120130017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Associated Dexia Technology Services, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 119.041.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Associated Dexia Technology Services

Société anonyme

Jean-Marc Peeters / Danny Janssens

Member of the Executive Board / Chief Executive Officier

Comptes annuels au 31 décembre 2011

AFFECTATION DES RESULTATS

Réserve légale: EUR 299-Report à nouveau: EUR 5.677.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M. André Vanden Camp, Dexia Tower, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles, Président
- M. Peter Billiau, Dexia Tower, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles, Vice-Président
- M. Danny Janssens, Atrium Business Park, 23, ZA Bourmicht, L-8070 Bertrange, Administrateur-délégué
- M. Thierry Delroisse, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
- M. Luc Van Thielen, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

REVISEUR INDEPENDANT

Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2012, les mandats des administrateurs MM. Danny Janssens, administrateur-délégué, Thierry Delroisse, administrateur, et Luc Van Thielen, administrateur, ont été renouvelés pour la durée de 6 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Par décision de la même assemblée, les personnes suivantes ont été appelées aux fonctions d'administrateurs, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2018:

1, Passerelle des Reflets, Tour Dexia La Défense 2, F-92919 La Défense Cedex Mme Christine Lensel-Martinat

M. Frank Hubloue 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles M. Emmanuel Smoos 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles M. Bernand Mommens 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg M. Pierre Ernst 40, rue de Washington, F-75008 Paris M. Michel Vanhaeren 5, avenue Galilée, B-1210 Bruxelles

M. Frank Van Hoornweder 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

M. Jean-Marc Peeters Atrium Business Park, 23, ZA Bourmicht, L-8070 Bertrange



De ce fait, le nombre des administrateurs est fixé à 11.

Le mandat de Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé, a été renouvelé pour l'exercice 2012, jusqu'au 31 décembre 2012.

Le conseil d'administration du même jour a appelé M. Luc Van Thielen aux fonctions de Président du Conseil d'administration et M. Thierry Delroisse aux fonctions de Vice-Président du Conseil d'administration, ceci jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

M. Jean-Marc Peeters a été nommé Vice-Président du Comité de direction, pour une durée indéterminée, avec signature de catégorie A.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Associated Dexia Technology Services

Société anonyme

Jean-Marc Peeters / Danny Janssens

Member of the Executive Board / Chief Executive Officer

Référence de publication: 2012093052/51.

(120129895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Cofimet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2729 Luxembourg, 15, rue St Willibrord.

R.C.S. Luxembourg B 168.880.

L'an deux mille douze, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société COFIMET S.A., (la «Société») une société anonyme ayant son siège social au 15, rue St Willibrord, L-2729 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 168880, constituée en date du 9 mai 2012 aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cristina SOARES, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant dûment constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui, après avoir été signée par les actionnaires et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

II. Il appert de la liste de présence que les 3.100 (trois mille cent) actions représentant l'intégralité du capital social de la société s'élevant à EUR 31.000 (trente et un mille euros) sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée et apte à délibérer valablement sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés préalablement à cette réunion.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 4.019.000 (quatre millions dix-neuf mille euros) pour le porter de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 4.050.000 (quatre millions cinquante mille euros) par la création et l'émission de 401.900 (quatre cent un mille neuf cents) actions nouvelles de EUR 10 (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et libérées par Monsieur Jean OSWALD, moyennant apport en nature de:
- 60 (soixante) parts sociales représentant 60% du capital social de la société METAL INVEST, une société civile de droit français, ayant son siège social au 3, impasse de la Forêt, F-57310 Rurange-lès-Thionville (Moselle), immatriculée auprès du RCS de Thionville sous le numéro 398 955 310, cet apport étant évalué à EUR 1.350.780 (un million trois cent cinquante mille sept cent quatre-vingts euros);
- 460 (quatre cent soixante) parts sociales représentant 100% du capital social de la société COLOREC, une société civile de droit français, ayant son siège social Zone Industrielle, F-57280 Maizières-lès-Metz (Moselle), immatriculée auprès du RCS de Metz sous le numéro 391 638 806, cet apport étant évalué à EUR 3.046.120 (trois millions quarante-six mille cent vingt euros).



- 2. Modification subséquente du 1 ^{er} alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante: «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 4.050.000 (quatre millions cinquante mille euros) représenté par 405.000 (quatre cent cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»
- 3. Pouvoirs à conférer afin de mettre les parts sociales mentionnées sub. 1 à la libre disposition de la société COFIMET S.A.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 4.019.000 (quatre millions dixneuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 4.050.000 (quatre millions cinquante mille euros) par la création et l'émission de 401.900 (quatre cent un mille neuf cents) actions nouvelles de EUR 10 (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et libérées par Monsieur Jean OSWALD.

Souscription - Libération

Est ensuite intervenu Monsieur Jean OSWALD, demeurant au 3, impasse de la Forêt, F-57310 Rurange-lès-Thionville, ici représenté par Madame Cristina SOARES, prénommée, qui a déclaré souscrire aux 401.900 (quatre cent un mille neuf cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et les libérer intégralement moyennant l'apport en nature de:

- 60 (soixante) parts sociales représentant 60% du capital social de la société METAL INVEST, une société civile de droit français, ayant son siège social au 3, impasse de la Forêt, F-57310 Rurange-lès-Thionville (Moselle), immatriculée auprès du RCS de Thionville sous le numéro 398 955 310, cet apport étant évalué à un montant de EUR 1.350.780 (un million trois cent cinquante mille sept cent quatre-vingts euros);
- 460 (quatre cent soixante) parts sociales représentant 100% du capital social de la société COLOREC, une société civile de droit français, ayant son siège social Zone Industrielle, F-57280 Maizières-lès-Metz (Moselle), immatriculée auprès du RCS de Metz sous le numéro 391 638 806, cet apport étant évalué à EUR 3.046.120 (trois millions quarante-six mille cent vingt euros).

Le montant total de l'apport s'élève donc à EUR 4.396.900 (quatre millions trois cent quatre-vingt-seize mille neuf cents euros). Ce montant étant supérieur au montant de l'augmentation de capital, il sera procédé à l'inscription dans les livres de la société, d'une dette en compte courant d'un montant total de EUR 377.900 (trois cent soixante-dix-sept mille neuf cents euros) envers Monsieur Jean OSWALD.

Rapport du réviseur d'entreprises indépendant

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport a été établi le 18 juin 2012 par H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 51238, dont la conclusion se lit comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des apports de EUR 4.396.900 ne correspond pas au moins à 401.900 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10 de COFIMET S.A. à émettre en contrepartie et à la soulte de EUR 377.900."

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1 ^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 4.050.000 (quatre millions cinquante mille euros) représenté par 405.000 (quatre cent cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

Troisième résolution

En vue de mettre les parts apportées à la libre disposition de la société COFIMET S.A., l'assemblée décide de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée «conforme» par le notaire instrumentant ou d'une expédition de l'acte notarié attestant que l'augmentation de capital de la société COFIMET S.A. a été documentée et que la souscription et l'apport décrits ci-dessus ont été réalisés, afin d'accomplir, au nom et pour compte de la société COFIMET S.A., toutes les formalités qui devront être accomplies en France aux fins d'effectuer le transfert de toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus au profit de la société COFIMET S.A. et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toute tierce partie. Aux effets ci-dessus, le mandataire spécial est expressément autorisé à signer tous actes ou documents et à accomplir toutes formalités qui s'avèreront utiles ou nécessaires pour une correcte exécution de la présente procuration, avec promesse de ratifier le tout à première demande.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à 3.300,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Philippe PONSARD, Sonia BOULARD, Cristina SOARES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juin 2012. Relation GRE/2012/2187. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093231/112.

(120130047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Relofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.591.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juillet 2012

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 12 Juillet 2012. Pour extrait conforme Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2012092912/18.

(120128978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

SL Investment General Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.790.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 20 juillet 2012

En date du 20 juillet 2012, le Conseil d'Administration a décidé:

- de nommer, avec effet au 23 septembre 2011, Deloitte Audit SARL, 560, rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprise jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SL Investment General Partners SARL

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012092984/15.

(120129003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck